

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

19 décembre 2023



BUDGET PRINCIPAL



BUDGET annexe ECONOMIQUE



BUDGET annexe ASS.COLLECTIF



BUDGET annexe ASS. Non COLLECTIF



BUDGET TOURISME



BUDGET annexe GEMAPI



BUDGET EAU POTABLE

Document examiné et validé par :

- le Bureau Communautaire du 14 décembre 2023
- la Commission Finances du 07 décembre 2023



F. PELLETIER,
Directeur Général

Le Rapport d'Orientation Budgétaire

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit être organisé au sein du Conseil Municipal un Débat d'Orientation Budgétaire qui obéit aux conditions de forme et de fond (Code Général des Collectivités Territoriales Art. 2312-1).

Selon la jurisprudence, la tenue de ce débat constitue une formalité substantielle et une délibération sur le budget non précédée du débat est entachée d'illégalité. Cette obligation s'applique aux groupements de communes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est organisé dans un délai de deux mois avant le vote du budget, dans des conditions qui sont prévues dans le règlement Intérieur.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 précisent que ce débat doit porter sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que la présentation des engagements pluriannuels envisagés, l'évolution de la dette ainsi que celle des dépenses et des effectifs.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante, à partir des propositions de l'exécutif, de déterminer les grands équilibres budgétaires, le choix majeur en termes d'investissement, de recours à l'emprunt et d'évolution de la pression fiscale.

Le budget 2024 qui s'annonce sera établi pour la première fois en autorisation de programme et en crédit de paiement (AP/CP). Définie dans le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes, cette technique comptable vise à mettre en œuvre des projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité. Ainsi, l'autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée lors de l'année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique.

Les crédits de paiement (CP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Principales dispositions du projet de loi Finances 2024 en faveur du bloc communal

Source : annexe au projet de loi finances pour 2024

Le projet de loi de finance pour 2024 propose aux collectivités territoriales une progression des concours financiers de l'Etat de 54,8 Md€ (+1,1 Md€) Le niveau de FCTVA est désormais fixé à 7,1 Md€ soit 400 M € de plus.

En 2024, le montant de la DGF atteint désormais 27,14 Md€ contre 26,6 Md€ en 2023. Après 5 années de stabilité, la DGF évolue désormais favorablement.

Les dotations de péréquation sont abondées de 220 M € et toucheront les collectivités les plus fragiles par le biais de la DSU qui progresse de 90 M € et la DSR de 100 M €. La hausse de 190 M € de la DGF des communes doit permettre à plus de 60% des communes de voir leur DGF augmenter. La dotation d'intercommunalité évolue à 90 M €.

Le soutien à l'investissement local est reconduit à 1,8 milliards d'euros en crédit de paiement (DETR, DSIL, DSID, DPV). Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires est conforté avec un outil financier pérennisé le fonds vert établi en 2024 à 2 Md€ ; ce fonds vert permettra de soutenir les projets des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique comme la rénovation des bâtiments publics des collectivités, la modernisation de l'éclairage public, la valorisation des déchets. L'ANAH verra ses moyens renforcés pour la rénovation énergétique des logements privés avec quelques points de boni supplémentaires à bénéficier dans l'OPAH RR du Val de Somme.

Le plan eau évalue à 475 M € par an les besoins d'intervention supplémentaires des agences de l'eau. La fiscalité de l'eau sera revue et viendra renforcer le principe pollueur-payeur et préleveur-payeur

La dotation biodiversité devient la dotation de valorisation des aménités rurales et est dotée d'un crédit de 100 M € qui sera attribuée aux communes rurales dont une partie significative du territoire est couverte par une aire protégée.

Sur le plan de la fiscalité économique, le projet de loi finances a repris les délais de suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises puisqu'elle sera étalée sur 4 ans et totalement supprimée en 2027.

Un mécanisme de compensation est mis en place et consiste à affecter aux EPCI depuis le 1^{er} janvier 2023 une fraction de la taxe sur la TVA à l'euro près.

Orientations budgétaires 2024 : Tous budgets confondus

2024 : poursuite de la construction de biens d'équipement structurants

1) L'extension des locaux du centre administratif intercommunal

A cause d'études d'exécution manquantes, le début du chantier de l'extension a pris un certain retard en partie comblé à l'approche de cet hiver ; toutefois, l'objectif de réceptionner l'ouvrage au début de l'été est maintenu compte tenu de l'état d'avancement actuel des travaux. Les services pourront intégrer leurs nouveaux locaux à la rentrée 2024.

Pour cette année 2024, il sera inscrit un crédit de paiement de 2 M € TTC

2) La création d'un nouveau gymnase

Commencé à l'été 2023, le planning des travaux est respecté. Sauf aléa, la livraison de l'ouvrage en faveur des utilisateurs est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le crédit de paiement nécessaire à la poursuite des travaux en 2024 s'élève à 2,7 M € TTC



2024 : lancement d'études préalables à la construction de nouveaux biens d'équipement

1) Lancement des études techniques relatives à l'implantation d'une nouvelle déchetterie à Corbie.

Les négociations foncières amiables menées avec la propriétaire du terrain d'assiette de la construction d'une nouvelle déchetterie à Corbie se sont achevées en octobre 2023. Il sera prévu un crédit de paiement de 80 000 € indemnités d'éviction et de frais de géomètre nécessaire à l'acquisition d'un terrain de 10 000 m².

A partir du pré-programme réalisé par Christophe Descamps consultant en 2021, il sera nécessaire de poursuivre la seconde tranche optionnelle relative à une mission d'assistance à la rédaction du programme définitif de l'opération et un accompagnement à la désignation du maître d'œuvre en

charge de la construction. Il sera en outre chargé de rédiger le dossier de consultation des entreprises.

Un premier crédit de 25 000 € TTC en 2024 sera proposé pour lancer les premières études de conception de la déchetterie dont les travaux seront entrepris en 2025.

Plus largement, une autorisation de programme de 1,1 M € TTC sera inscrite pour cette opération de construction d'une nouvelle déchetterie à Corbie Allée de l'Industrie.



2) Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre portant sur la construction d'un nouvel office du tourisme à Corbie

Suite à l'étude de faisabilité menée par le bureau d'étude des clics et de calques, il a été démontré que sur une surface projet de 659 m², un bâtiment pouvait être construit en lieu et place de la maison éclusière de Corbie à bord du fleuve Somme et répondre aux besoins fonctionnels exprimés par l'équipe de l'office du tourisme du Val de Somme. A partir des éléments programmatiques sur lesquels l'esquisse d'aménagement a été réalisé, il sera lancé en 2024 une consultation afin de désigner un maître d'œuvre en charge de l'opération. Un premier crédit de paiement relatif aux études de conception de 40 000 € sera inscrit. En parallèle, des études géotechniques seront lancées afin de vérifier la nature et la portance du sol. Pour ces études, un crédit de paiement 10 000 € sera proposé.

Il est attendu un soutien du conseil départemental, de la région des hauts-de-france et de l'Etat au titre de la DETR.

Il sera inscrit une autorisation de programme de 1 M € TTC



2024 : étude de génie civil portant sur le contournement de Corbie/Fouilloy

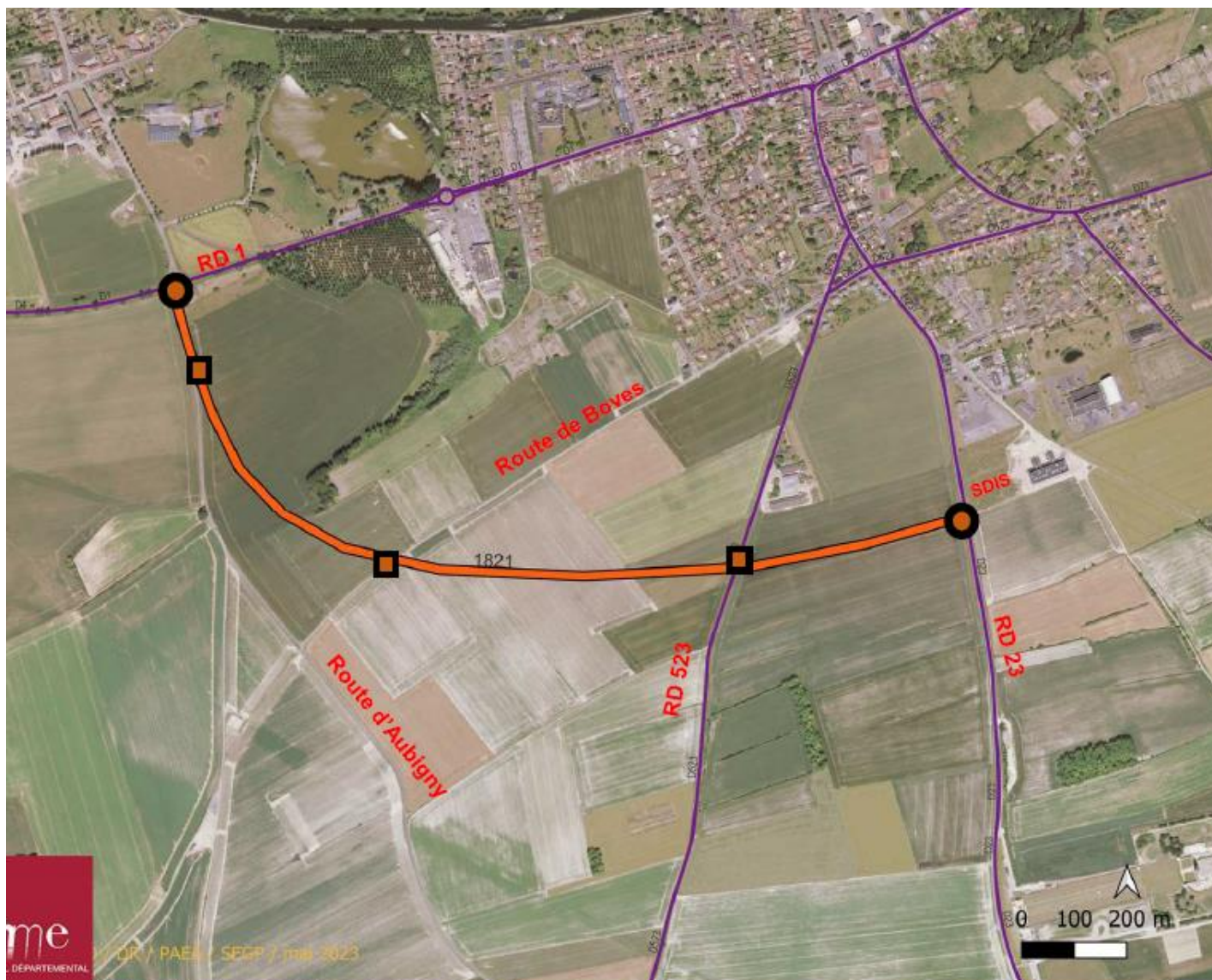
Lors du Conseil communautaire de juin 2023, le service étude infra du département de la Somme est venu présenter le projet de contournement de Fouilloy. Cette opération vise à créer 1 800 ml de voirie nouvelle afin de d'accueillir 2 200 véhicules/jour dont 15% de poids lourds. L'impact sur le milieu agricole concernera une consommation de 4,8 ha de terre agricole. Par contre, 170 habitations dont 88 inscrites au plan d'exposition au bruit (PPBE) pourraient voir le niveau sonore baisser grâce au report de trafic. La totalité des nuisances sonores ne pourra pas être réduite puisque le projet prévoit des mesures complémentaires au barreau comme la mise en place d'enrobés phoniques.

La création de ce contournement entraînera le déclassement de la RD 23 entre le futur giratoire du contournement et le giratoire de la RD1 ; le déclassement portera aussi sur la RD 523 pour partie.

Le coût des travaux s'élève à 4,95 M € HT soit 5,8 M € TTC. La participation de la Communauté de Communes sera appelée à hauteur de 50% soit 2,475 M € HT. Il a été évoqué la participation de la région mais elle reste à confirmer. La durée du projet serait de 5,5 ans pour une durée de travaux de 12 mois entrepris à partir de 2027/2028.

Le département sollicite de la Communauté de Communes l'inscription d'un crédit d'études de 17 200 € pour 2024, 32 195 € en 2025, et 37 150 € en 2026. Les crédits travaux seront sollicités à raison d'appels de fonds de 1 300 000 € respectivement en 2027 et 2028.

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur l'opportunité de participer à cette opération.



CULTURE/MEDIATHEQUE

Ouverture de la médiathèque Patrick-Simon à Villers-Bretonneux

En attendant l'inauguration de la médiathèque Patrick-Simon au second trimestre 2024, l'ouverture au public a eu lieu le 25 novembre 2023. Un peu plus de 3 000 ouvrages ont pu être catalogués et abondent les rayons de cette dernière médiathèque du réseau de lecture publique. Cependant, la constitution du fonds se poursuivra puisqu'un crédit de 75 000 € sera proposé en 2024 afin d'enrichir la médiathèque de 5 000 nouveaux documents. Un crédit en fonctionnement de 40 000 € permettra de poursuivre les fonds des deux autres médiathèques.

Le partenariat conclu avec l'APF se poursuivra pour la couverture des documents, leur conditionnement et leur stockage. 24 000 € seront inscrits en fonctionnement dont 15 000 € en faveur de la médiathèque Patrick-Simon.

Enfin, le réseau étant désormais achevé un crédit de 25 000 € sera réservé pour l'acquisition d'un véhicule navette entre les médiathèques.



Accueil de classes dans les médiathèques du réseau

Afin de relancer l'accueil des classes au sein des médiathèques du réseau et suite aux réflexions partagées en commission culture, il sera proposé un crédit de 35 000 € pour le recrutement d'un agent contractuel dont la mission consistera à accueillir les classes dans les médiathèques par rotation et par bassin de population. La gestion du transport scolaire sera également de sa compétence. Un bilan annuel sera fait à l'issue de l'application de cette action.

Soutien au Centre musical du Val de Somme

Lors du dernier ROB pour 2023, il a été évoqué le lancement d'une réflexion portant sur :

- la pertinence de prendre la compétence école de musique limitée à la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées à l'apprentissage de la musique accompagnée d'un transfert de charges des participations actuelles des communes de Corbie et de Villers-Bretonneux sous le contrôle de la CLECT ;
- la conception, construction, et maintenance d'un équipement accueillant une nouvelle école de musique en val de somme.

L'école de musique dite du Val de Somme rencontre des difficultés de trésorerie malgré un effort de la Communauté de Communes pour porter sa participation prévisionnelle à 28 000 € en 2024.

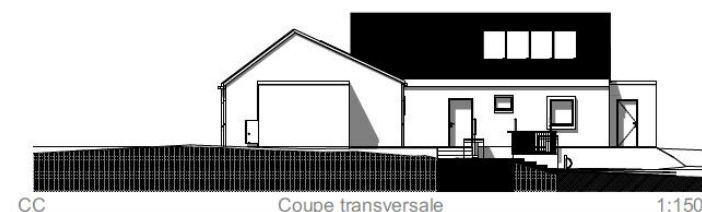
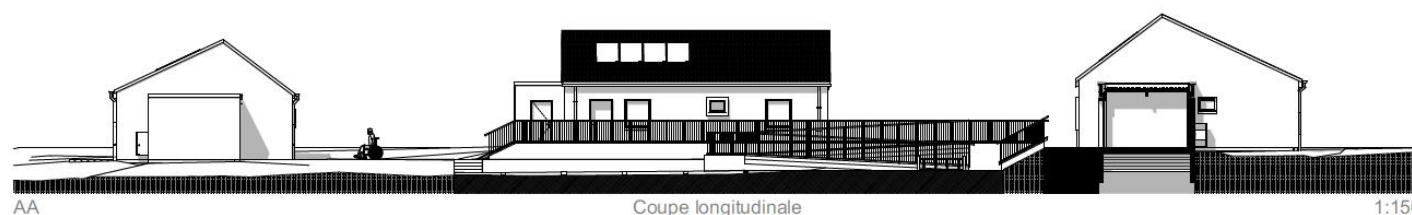
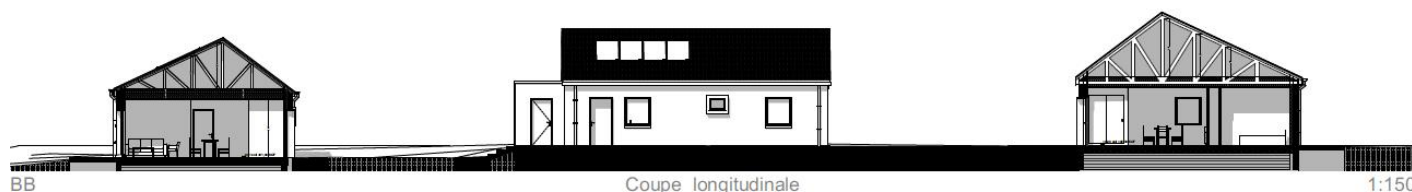
Forte de 126 élèves et de 13 salariés représentant seulement 3,8 ETP, l'association annonce une fermeture en aout 2024 si rien n'est fait en sa faveur car un déficit de 11 700 € est attendu en 2024. Une réunion a eu lieu le 28 novembre 2023 entre les membres du bureau communautaire et de l'association aux termes de laquelle il a été décidé de pérenniser son fonctionnement grâce à une participation exceptionnelle de 12 000 € de la Communauté de Communes à lui verser dans le cadre du fonds de concours attribué à la Commune de Corbie en faveur de l'action culturelle en Val de Somme. En contrepartie, il sera demandé à l'association musicale d'intégrer au sein de son bureau un représentant de la Communauté de Communes qui devient de facto le premier partenaire financier de l'association.

En parallèle, il paraîtrait opportun de lancer un diagnostic sur l'état de la culture en Val de Somme afin d'identifier ses acteurs, analyser et évaluer les politiques culturelles mises en place, recueillir des orientations et préconisations préalablement à une prise de compétence culture. Un crédit de 30 000 € pourrait permettre de lancer la démarche. Enfin, comme évoqué en commission culture et en bureau communautaire, un crédit en fonctionnement de 20 000 € sera inscrit afin de soutenir des actions culturelles comme l'Enzic day de Cachy ou le Festivaux de Vaux sur Somme.

GENDARMERIE : CONSTRUCTION DE 3 LOGEMENTS A LA CASERNE DE VILLERS-BRETONNEUX

Dans le cadre de la réalisation des 3 logements individuels à la caserne de Villers-Bretonneux, il sera proposé une autorisation de programme de 780 000 € TTC pour cette opération. Il s'agit de 2 T3 de 77 m² et d'un T4 de 94 m². Le maître d'œuvre est le bureau d'études Idoneis.

Pour 2024, un crédit de paiement de 400 000 € TTC sera sollicité au budget principal correspondant aux premiers travaux ; le solde sera inscrit en 2025. Un crédit en recette sera sollicité au titre de la DETR 2024.



FINANCES-PACTE FISCAL ET FINANCIER-FONDS DE CONCOURS-

Suite aux conclusions du pacte fiscal quant à la réactualisation du calcul du transfert de charges, la Communauté de Communes ne perçoit plus que 89 506 € de participation des communes contre 375 183 € précédemment et reverse aux communes 900 399 € contre 776 658 € antérieurement. Au total, ce n'est pas moins de 409 417 €/an qui ont été perdus au profit des communes du Val de Somme. Cet effort de solidarité a traduit la volonté de soutenir les communes confrontées à une diminution/stabilisation des dotations de l'Etat pour conforter leur capacité d'autofinancement et soutenir l'investissement public.

Le pacte fiscal et financier a prévu la mise en place d'outils financiers comme le fonds de concours à l'égard des projets d'investissements des communes.

Ce dispositif sera reconduit en 2024 avec de nouvelles propositions de la commission finances.

Un nouveau crédit de 200 000 € sera inscrit pour financer ce soutien aux communes auquel s'ajoutera un reste à réaliser d'environ 300 000 € en 2024. Les interventions ont fait l'objet d'un réajustement notamment le taux de prise en charge pour le passage aux leds qui passera à 30% avec un plafond de participation de la C CVS à 20 000 € (au lieu de 4 000 €). L'article portant sur les modalités de versement a été revu, en y incluant un délai de prescription des fonds de concours de 2 ans, ou 4 ans en cas d'effacement de réseaux.

ENVIRONNEMENT/DECHETTERIE

1) Détermination de la part incitative de la TEOMI

Le Conseil communautaire aura à se prononcer à nouveau avant le 15 avril 2024 sur la part incitative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et sur le tarif des levées.

En 2023, il a été constaté en moyenne une baisse de 190 tonnes d'ordures ménagères contre une baisse de 268 tonnes en 2022. La collecte du verre s'élève à 1 056 tonnes cette année (estimation) contre 1 098 tonnes en 2022 soit un ratio de 39 kg/hab/an contre 40,55 kg/hab/an en 2022. (moy nationale : 29 kg).

Le ratio d'OM par an et par habitant devrait s'établir en 2023 à 158 kg d'OM/hab/an (4 280 kg OM) contre 165 kg en 2022 pour une moyenne départementale de 278 kg/hab/an et régionale de 262 kg/hab/an ou encore nationale de 269 kg/hab/an.

Ces résultats provisoires sont les meilleurs depuis la mise en place de la TEOMI.

Cette diminution du tonnage aura donc une incidence notable sur le montant de la TGAP à verser dans un contexte d'augmentation fléchée de la taxe générale des activités polluantes soit 30 € la tonne d'OM enfouie en 2021, avec la progression suivante 40 € en 2022, 51 € en 2023, 58 € en 2024, 65 € en 2025.

D'ores et déjà le besoin en financement du marché de prestation de service de VEOLIA augmente de 150 000 € TTC ; 341 790 € TTC seront affectés à la TGAP (PM : la taxe générale des activités polluantes est soumise à TVA). Ce projet de budget est basé sur une baisse de 300 t des OM. Le crédit inscrit s'élèvera donc à 3 650 000 € TTC révision du marché de Véolia compris.

2) Collecte des bio-déchets

Mise en place en 2021, cette obligation légale rentre dans le cadre de la loi sur la transition écologique traduite dans l'article L541-114 du code de l'environnement. Initiés d'abord auprès des entreprises et établissements publics producteurs de matières ; le conseil du 16 novembre 2023 s'est prononcé pour un bac de 120 l un tarif de 0,0084 € par litre soit 1 € par bac à compter du 1^{er} janvier 2024.

3) Composteurs et points d'apports volontaires enfouis

La politique de réduction des déchets biodégradables se poursuivra en 2024 grâce à la reconduction de la mise à disposition des composteurs sur le territoire afin de limiter l'apport des déchets verts dans les ordures ménagères. En moyenne, les déchets fermentescibles représentent 30% de contenu d'un sac d'ordures ménagères.

Depuis 2015, 1 250 composteurs ont été fournis aux particuliers dont 150 en 2023.

Enfin, un nouveau crédit de 50 000 € sera proposé pour poursuivre l'enfouissement de 4 points d'apports volontaires sur le territoire en 2024. Le choix de l'implantation est examiné avec la commune bénéficiaire. Il sera demandé aux communes bénéficiaires de déterminer un nouveau site d'accueil des PAV aériens remplacés. A noter le lancement d'une nouvelle consultation visant à déterminer un prestataire qui aura en charge la maintenance des PAV.

URBANISME /PLUi

1) Modification du PLUi du Val de Somme

Le début de l'année 2024, débutera par une nouvelle évolution du document de planification, la modification n°3 du PLUi, concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P). patrimoniale en renouvellement urbain complexe concernant le site Mailcott. Cette modification portera également sur la création d'une STECAL sur Marcelcave pour la réalisation d'une ferme pédagogique. Cette évolution sera également rythmée par des modifications du règlement graphique et écrit du PLUi. Un arrêté du président prescrira cette nouvelle modification du PLUi courant janvier 2024.

Un crédit de 10 000 € sera inscrit au BP 2024.

2) Modification du PLUi de Pont-Noyelle

La Commune de Pont-Noyelle a intégré la CCVS lorsque l'élaboration du PLUi était en cours d'élaboration. La commune de Pont-Noyelle appartenait précédemment à la CC du Bocage-Hallue, elle-même couverte par un PLUi approuvé.

La commune de Pont-Noyelle reste donc régie, en matière d'urbanisme, par les dispositions du PLUi de l'ex-CC du Bocage-Hallue, dont il convient de faire évoluer le règlement écrit et le règlement graphique.

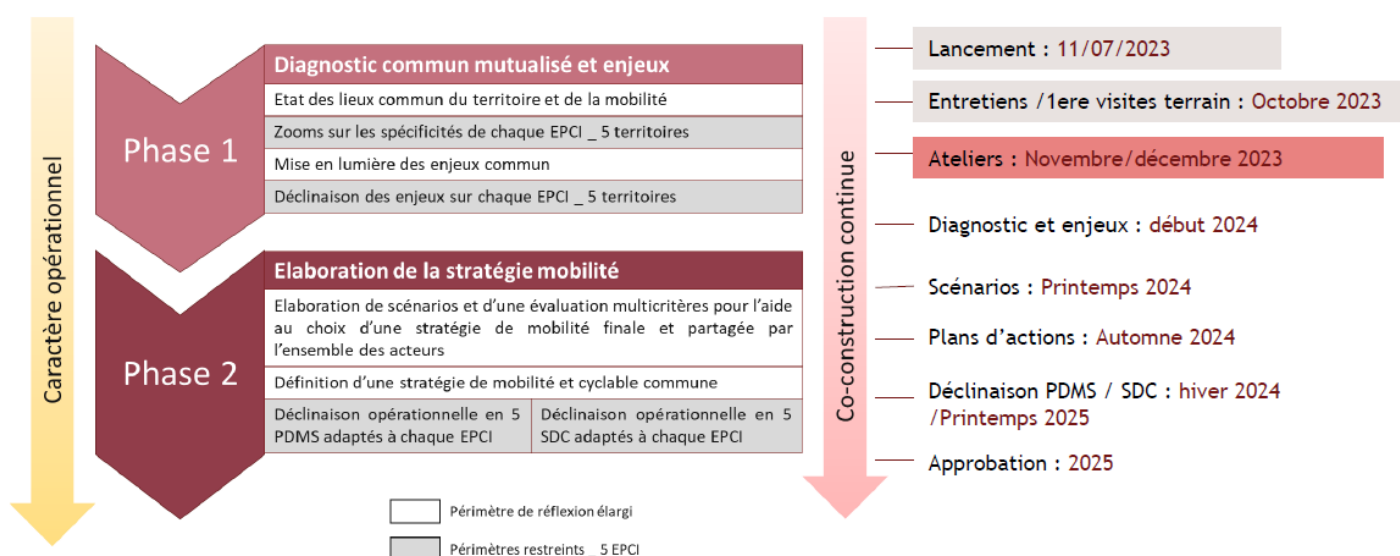
Un arrêté du Président prescrira cette modification de droit commun afin de :

- modifier le règlement sur les dispositions applicables à la zone agricole(A)
- modifier le règlement écrit dans l'ensemble des zones afin d'intégrer les diverses mesures relatives aux destinations et sous-destinations (décret N°2023-195 du 22 mars 2023).

Dès la notification de l'arrêté prescrivant cette modification, la procédure se déroulera sur une durée de 6 mois pour une approbation en juin 2024 pour un montant de **8 400 € TTC**

URBANISME/MOBILITE

Le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois porte, pour le compte de 5 de ses intercommunalités dont la **Communauté de Communes du Val de Somme**, la démarche d'élaboration d'un plan de mobilité simplifié et d'un schéma directeur cyclable. A ce titre, le BE Explain a été désigné. Le diagnostic et ses enjeux sera élaboré en 2024, ainsi une stratégie opérationnelle sera présentée au comité des partenaires. Un crédit de 60 000 € TTC sera inscrit au BP 2024.



URBANISME/HABITAT ET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE/REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

a) Lancement du dispositif à l'échelle intercommunale : OPAH-RR

A la suite de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle relative à l'état du parc privé ancien et aux besoins de réhabilitation, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Val de Somme, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat, sous la forme d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale (OPAH-RR). **1^{er} dispositif déployé à l'échelle du Val de Somme.**

Une convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale a été signée le 13 octobre 2023 entre l'Etat, et l'Agence nationale de l'Habitat, le Département et la Commune de Corbie.

La convention décrit le dispositif et les enjeux de l'opération, les objectifs quantitatifs et le financement des partenaires de l'opération, son pilotage et son évaluation sur une durée de 5 ans.

Les objectifs globaux sont évalués à **455 logements minimum afin :**

- d'accompagner les propriétaires dans la mise en œuvre de leur projet de travaux, dans le but de valoriser le parc privé existant et le patrimoine intercommunal,
- d'améliorer la performance énergétique des logements,
- d'adapter les logements à la perte de l'autonomie et au handicap,
- de réhabiliter les logements indignes / très dégradés.
- de poursuivre le développement du parc locatif privé avec des loyers abordables

Et deux volets complémentaires :

- Remettre sur le marché des logements vacant,
 - Mettre en conformité les assainissements autonomes.
- Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de l'Anah pour l'opération, y compris le coût de l'ingénierie, sont de l'ordre de **4 956 595 € HT** au maximum.

- Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la Communauté de Communes du Val de Somme, maître d'ouvrage pour l'opération, sont de l'ordre de **1 561 393 €**,

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par le Conseil départemental de la Somme à l'opération est de l'ordre de **678 060 €**,

- Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Ville de Corbie à l'opération est de l'ordre de **132 550 €**

L'opérateur Citémétrie a été désigné et aura pour mission le suivi d'animation de l'OPAH -RR sur le territoire pour une durée de 5 ans pour un montant de **411 425 € HT (coût par dossier de 956,80 € HT)**.

Pour lancer le dispositif, un plan de communication comprenant les différentes aides des partenaires sera publié dès janvier avec les nouvelles aides de l'Etat.

Des permanences seront effectuées sur le territoire dès **le 8 janvier 2024** :

- Tous les lundis de 9h à 12h à la Communauté de Communes du Val de Somme
- 2^{ème} vendredi du mois de 14h à 17h à la mairie de Warloy -Baillon
- 4^{ème} vendredi du mois de 9h à 12h à la mairie de Villers -Bretonneux

Afin d'organiser la 1^{ère} séance d'attribution des aides, un règlement d'attribution sera présenté au Conseil communautaire de février 2024.

Un crédit de 200 000 € sera inscrit au budget 2024 en faveur de ce dispositif

b) PLH- Bilan mi-parcours

Le PLH de la Communauté de Communes Val de Somme ayant été rendu exécutoire le 1^{er} décembre 2020, il arrive à mi-parcours en 2024.

La Communauté de Communes a fait le choix de s'engager dans la mise en place du PLH, à ce titre comme les textes le prévoient l'obligation d'effectuer un bilan triennal du PLH.

Ce bilan triennal a pour objectif d'appréhender les premiers effets de la politique mise en œuvre sur le territoire. Il permet également de mesurer les écarts entre les objectifs affichés et les résultats, puis éventuellement de présenter les éléments d'analyse expliquant un éventuel décalage.

De même, afin d'accompagner au mieux la mise en œuvre du PLH, la CCVS devra mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier.

L'observatoire de l'habitat et du foncier sera un outil de connaissance et d'analyse qui contribuera à éclairer la CCVS sur l'état de réalisation du programme et son besoin d'adaptation dans le cadre de la loi Climat et Résilience.

c) Aire d'accueil des gens du voyage

Aprémis, gestionnaire de l'Aire d'accueil depuis plus de 15 ans n'a pas souhaité donner suite à la consultation pour le nouveau contrat de gestion de l'aire d'accueil pour les 3 prochaines années. Après négociation, ce sera la Société Vago, dont le siège social est situé en Gironde, qui aura la gestion de l'aire d'accueil. Cette prestation s'élèvera à un **montant total de 212 983,79 € HT pour les 3 ans.**

d) Règlement local de publicité

Une compétence décentralisée

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat & Résilience) prévoit, dans son article 17, la décentralisation de la police de la publicité à compter du 1^{er} janvier 2024.

A partir de cette date, les maires seront donc compétents pour assurer la police de la publicité sur leur territoire que la commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité (RLP).

Afin de permettre l'exercice du pouvoir de police de la publicité sur le territoire à l'échelle intercommunale, il est également ***prévu un transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité au président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)*** à fiscalité propre, avec une possibilité d'opposition pour les maires qui souhaiteraient conserver ces pouvoirs, dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT). *(La commune disposera d'un délai de 6 mois à partir du 1er janvier 2024 pour s'apposer à ce transfert)*

La Communauté de Communes a souhaité anticiper ce transfert de compétence, et a réalisé un inventaire des différents dispositifs installés sur le territoire. De plus, en parallèle, un sondage a été envoyé aux communes afin de connaître leur position sur ce transfert, et à ce jour 23/33 communes ont répondu dont 22 favorablement.

Ainsi, le transfert du pouvoir de police de la publicité du maire vers le président de l'EPCI prendra effet au **1^{er} juillet 2024** sur l'ensemble du territoire si aucun maire ne s'est opposé au transfert ou uniquement sur les territoires dont les maires ont accepté ce transfert.

Pour la mise en place du RLPi, la CCVS désignera un BE qui l'accompagnera tout au long de la démarche.

Dans le cadre de l'élaboration de ce document, la concertation sera une composante indispensable et même obligatoire. L'objectif consiste à élaborer un document de planification intercommunal de la publicité visant à protéger le cadre de vie et à favoriser l'attractivité du territoire.

Pour cela, 2 instances seront créées :

- Un comité technique qui assurera le suivi de la mission, orientera les travaux avec le bureau d'études.
- Un comité de pilotage qui validera les différentes étapes de la mission

HABITAT/CABANISATION

Suite au diagnostic réalisé en 2021, **452** situations de cabanisation ont été identifiées sur le territoire. En 2023, une baisse de 10% a été enregistrée sur les communes de Cerisy et Vaire sous Corbie, soit aujourd'hui **408** situations de « cabanisation » sur le territoire du Val de Somme.

Sur les 33 terrains résiliés sur Cerisy, 8 terrains ont été dépollués et nettoyés par la CCVS pour un montant de **91 551,60 € TTC** dans le cadre de l'accompagnement de la mesure 4.3 bis du PLH.

La CCVS dans le cadre de son plan d'intervention interviendra en 2024 sur la Commune de Vaire sous Corbie, dont 11 terrains ont été résiliés et où 8 parcelles ont été identifiées, qui feront l'objet d'un diagnostic pollution début 2024 préalablement à une intervention de dépollution et nettoyage au printemps 2024. Un crédit de 100 000 € sera inscrit en 2024.

VOIRIE

Les crédits destinés à la voirie tant en fonctionnement et en investissement seront reconduits en 2024 soit 900 000 € en investissement pour le programme voirie et 800 000 € en dépense d'entretien. Il est à noter que la revalorisation des prix du marché de travaux de voirie s'élevant à 15% a été intégrée dans les montants proposés.

PLUVIAL DE VOIRIE

TRAVAUX RUE DE LA BARETTE A CORBIE

Depuis la prise de compétence gestion des eaux de pluie urbaine (GEPU) en 2018, la Communauté de Communes intervient pour limiter les problèmes de gestion des eaux pluviales de la rue de la Barette, confrontée à des inondations récurrentes en cas de forte pluie de la chaussée et des habitations adjacentes. De plus, il importe de veiller à la protection de l'exutoire naturel que constitue les étangs de la Barette, site écologique remarquable.

Pour lutter contre ces inondations, la solution consiste en la création d'un ouvrage de décantation suivi d'une zone de rejet végétalisée menant aux étangs nécessitant 1 350 m² de terrain privé.

M. Maes, propriétaire de la parcelle, a signé une convention de servitude autorisant l'accès à sa propriété. Les travaux vont commencer fin 2023 et se poursuivre en 2024. Un crédit de 72 000 € TTC sera inscrit au budget 2024 dans le cadre des travaux sur ouvrages pluviaux.

Pour la protection des étangs de la Barette contre les déchets et sédiments charriés par les eaux de pluie urbaines, un réaménagement d'un fossé historique menant aux étangs avait été proposé à plusieurs reprises à Mme Legenne, propriétaire de la parcelle depuis 2019. Une offre d'acquisition lui a été proposée. La Communauté de Communes a reçu en octobre 2023 une déclaration d'intention d'aliéner de 13 ha portant sur cette propriété en faveur du département de la Somme. Un emplacement réservé a été identifié le long du fossé dans le cadre de la seconde modification du PLUi afin de sécuriser les aménagements à venir. Une rencontre avec les services du département aura lieu au premier trimestre 2024 afin de présenter ces problématiques d'inondation.

Ces deux projets sont soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau.

La CCVS inscrira un crédit provisionnel de 150 000 € TTC en investissement pour la réalisation des aménagements du fossé en 2024.

REHABILITATION D'OUVRAGES PLUVIAUX :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des gros ouvrages de gestion des eaux pluviales a été attribué fin 2023. Cette étude va donc démarrer début 2024 pour aboutir à un programme de travaux 2025.

ENTRETIEN DES OUVRAGES PLUVIAUX

La CCVS continuera à entretenir les ouvrages de gestion d'eau pluviale.

- Réparation du réseau (canalisation, regard, avaloir, ...),
- Curage de fossés et réseau
- Dérasement d'accotement de voirie communautaire,

Un crédit de fonctionnement de 74 000 € TTC sera inscrit au budget primitif 2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZAC DU VAL DE SOMME/LOTISSEMENT D'ACTIVITES

1) Lotissement d'activité n°2 du val de Somme : lancement des travaux en 2024

Le lotissement d'activité n°2 correspondant au solde foncier compris entre l'entreprise Lebeurre et 'ELF3/Roquette soit 9,5 ha bénéficiera d'une autorisation de programme 2,9 M € HT et d'un crédit de paiement en 2024 de 1 M € HT afin d'engager les premiers travaux d'aménagement d'une voirie du lotissement d'activité.

Soumis à étude d'impact, l'année 2023 a été riche en étude sur l'ensemble du secteur pour le projet d'aménagement du futur lotissement d'activités.

Après un échange avec la MRAe en mars dernier, des études complémentaires ont été nécessaires à savoir : une étude trafic et un bilan carbone pour un montant de 16 400 € HT qui permettront de répondre aux enjeux et enrichir l'état initial de l'environnement, par une modélisation l'analyse des incidences du projet sur l'environnement.

En parallèle à ses études, le règlement du futur lotissement et le plan de composition s'est confirmé.

Cette nouvelle année 2024, marquera la finalisation de l'étude d'impact, et fera l'objet du dépôt du permis d'aménager. Conformément à l'article R122-2 du CU, l'étude d'impact du permis d'aménager sera soumise à enquête publique pendant 1 mois. En parallèle à l'instruction du permis d'aménager, le BE Verdi missionné pour établir le DCE a estimé les travaux d'aménagement.

Soumises au code des marchés publics, les entreprises devaient être désignées courant mai 2024, avec une fin de réalisation des travaux en juillet 2025. Dès réception de la DACT, les demandes de permis de construire pourront être déposées. Dès lors, une campagne de commercialisation des terrains pourra être engagée en 2024.

2) Aménagement de la zone d'aménagement économique de l'Allée de l'Industrie à Corbie.

Dans le cadre de l'aménagement de l'allée de l'industrie à Corbie, un crédit travaux de 250 000 € HT sera inscrit afin de couvrir les dépenses d'investissement prévues. Cette opération vise à favoriser et sécuriser les modes de déplacements doux mais aussi améliorer la gestion des eaux pluviales et le développement de la biodiversité. La voirie de circulation et ses abords seront réhabilités et les accès à la future déchetterie préparés.

Une présentation d'une esquisse d'aménagement sera effectuée au premier trimestre 2024 devant les chefs d'entreprises concernés par cette opération.

3) Implantation d'une activité de logistrielle à Villers-Bretonneux : quelle suite ?

Il s'agit d'implanter un bâtiment de 36 000 m² à construire sur un terrain de 9,6 ha contigu à la déchetterie intercommunale. La logistrielle accueille indifféremment des activités industrielles ou de logistique. Intégré dans l'environnement et le paysage, cet équipement bénéficiera d'une centrale photovoltaïque alimentant 400 foyers. Il sera créé 150 emplois directs dont 100 opérateurs liés aux process industriels et logistiques, 30 administratifs et 20 techniciens. Le bureau communautaire s'est prononcé favorablement le 4 mai 2022 sur la cession du terrain d'assiette. La promesse de vente a été signée le 29 juin 2022. Il reviendra à la Communauté de Communes de préparer l'implantation de cette activité dont le preneur final n'est pas encore connu. Une étude d'impact circulatorie a été menée afin de vérifier l'impact de la circulation poids lourds sur le centre bourg de Villers-Bretonneux.

Une signalétique adaptée sera implantée afin de flécher les poids lourds en dehors du centre-ville.

L'acte de vente aurait dû intervenir en juillet 2023 mais aucun prospect n'a été retenu par le conseil immobilier en charge de cette opération. Le délai de validité de la promesse de vente s'achève le 29 juin 2025. En cette attente, des travaux ont néanmoins été réalisés. Il reste à brancher le gaz, l'eau, l'électricité dans la limite de 2 Mgw, la fibre optique. Un crédit d'investissement de 100 000 € sera inscrit au budget 2024.



4) SOMME PARC

Henri Bolsius réfléchit à un nouveau projet de développement économique sur la ZACOM de Villers-Bretonneux sur des activités qui ne relèvent plus de la CDAC. Avant une présentation de l'opération qui devrait laisser place à l'implantation de commerces traditionnels, l'investisseur belge a lancé une actualisation de l'étude d'impact initiale ; une révision allégée devra être lancée afin d'entériner la modification de l'étude d'entrée de ville (loi Barnier : recul de 65 m à 45 m de l'axe de l'autoroute) et la modification de la zone 2Auc du terrain (phase 2) en 1Auc. Il est rappelé que l'acte de vente des terrains de la ZACOM prévoit en l'absence « de fondations achevées et structures du bâtiment commencées » au 21 février 2025, la Communauté de Communes procédera à l'acquisition des terrains objets de la vente initiale dans les mêmes conditions financières.

Le projet se réalisera en 2 phases : la phase 1 aura pour objet la construction de 4 lots : lot 1 : à destination hôtel/loisirs/restauration /commerce ; lot 2 : un village entreprises sur 6 000 m²; lot 3 : de la logistique, lot 4 : des bureaux/showroom/co-working/production.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

a) Le système d'assainissement de la station de Sailly le Sec

Désormais achevée après des réserves levées au fur et à mesure des interventions des entreprises, la station de Sailly le Sec avec filtre planté de roseaux est désormais exploitée par SUEZ. Il conviendra néanmoins d'inscrire un crédit travaux de 265 000 € HT pour régler les dernières factures de Balestra/Claïsse. En 2024, il s'agira de curer les boues des lagunes existantes de l'ancienne station et de procéder à leur évacuation et leur mise en décharge notamment celles issues du premier bassin. Un crédit de 300 000 € HT sera inscrit au budget 2024.

b) Le système d'assainissement de la station de Daours.

Suite aux conclusions du diagnostic établi par ALTEREO de l'UT de Daours, une AP de 300 000 € HT sera inscrite pour moderniser la station de Daours. Un crédit de paiement de 150 000 € HT permettra de lancer la démarche. Un crédit de 250 000 € HT sera à nouveau inscrit pour le nouveau poste de refoulement rue des sentes à Vecquemont indispensable à la lutte contre les eaux claires parasites. Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la RD1 et 115 sont achevés.

c) Le système d'assainissement de Pont-Noyelle

L'avant-projet de MOE fait état d'un coût d'opération prévisionnel élevé de 2,8 M € HT. Les services d'Amiens métropole ont récemment annoncé vouloir créer une station de lagunage avec filtre planté de roseaux sur le territoire de la commune de Querrieu pour l'accueil de ses eaux usées. La capacité de la nouvelle station de dépollution a été portée à 2 200 Eqp afin d'accueillir les eaux usées des territoires des deux communes en prenant en compte les projets de développement immobiliers à venir. Cette information récente conduit à l'arrêt provisoire du projet initial. La police de l'eau est saisie et donnera son avis sur la pertinence de réaliser un filtre planté de roseaux sur le territoire de Querrieu dont les capacités

épuratoires sont moindres qu'une station de type boue activée. Un crédit prévisionnel de 40 000 € HT sera inscrit pour une étude de faisabilité « station » sur cette unité technique.

c) Le système d'assainissement de Corbie

Le bureau d'études VERDI a été retenu pour suivre les travaux de création et d'extension du réseau d'assainissement de Bonnay vers la station de Corbie. C'est une autorisation de programme de 2,5 M € HT qui sera inscrite en 2024. Un premier crédit de paiement de 700 000 € HT permettra d'engager la première tranche de cette opération qui reste conditionnée au co-financement de l'agence de l'eau. Le projet du maître d'œuvre a été rendu le 30 novembre 2023. Le dossier de consultation des entreprises est attendu pour le 25 janvier 2024. En termes de recette, l'agence de l'eau pourrait intervenir à hauteur de 600 000 €.

Il sera sollicité un crédit de DETR de 180 000 € par tranche d'opération.

d) Les systèmes d'assainissement de Marcelcave et de Villers-Bretonneux

Les performances des deux stations de Marcelcave et de Villers-Bretonneux ont été jugées non conformes par la police de l'eau qui demande une étude diagnostique des réseaux afin de comprendre et d'analyser l'origine de déversements en tête de station. Un crédit de 100 000 € sera inscrit avec un co-financement de 50% de l'Agence de l'Eau.

Enfin, lors de la commission assainissement collectif en date du 21 novembre 2023, il a été présenté une demande de revalorisation de la part variable de l'assainissement collectif de 0,12 € HT pour 2024. Il reviendra au conseil du 19 décembre 2023 de se prononcer sur cette augmentation.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Désormais confiées à la société Hydra depuis le 1^{er} juillet 2021, les actions de contrôle se poursuivront pour des opérations de cession immobilière.

Des contrôles des installations auront lieu dans le cadre du 3^{ème} contrôle de bon fonctionnement sur les communes de Lahoussoye, Le Hamel.

Préalablement à ces contrôles, une réunion d'information au public sera organisée afin de présenter les modalités de l'intervention du technicien et les aides proposées par la Communauté de Communes.

Il sera proposé d'inscrire un crédit prévisionnel de 30 000 € en dépense afin de soutenir les usagers qui décident de mettre en conformité leur ANC.

TOURISME

En 2024, l'office du tourisme intercommunal continuera ses actions de promotion et de développement touristique du territoire du Val de Somme.

En termes d'animations, le spectacle des fantômes du vendredi sera reconduit à Corbie ainsi que les animations autour de la nature et du patrimoine. Les balades nature se poursuivront et les visites externalisées également. Un crédit de 42 000 € sera inscrit en fonctionnement dont 12 000 € d'animations commémoratives (John Monash's piper, la marche des cornemuses à Le Hamel,

Guynemer à Cachy) et 26 000 € seront dédiés à la programmation touristique et à l'élaboration des guides touristiques.

Une recette de 44 000 € est prévue au titre de la taxe de séjour.

La section de fonctionnement s'élèvera à 127 900 € contre 139 000 € en 2023.

GEMAPI-LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS ET LE RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES

1) En matière de GEMAPI

A) PROTECTION DE LA VIEILLE SOMME ET DES MILIEUX AQUATIQUES ASSOCIES A CERISY

La zone d'étude comprend le bief de la Somme de 3 kilomètres entre le déversoir de Chipilly et la chaussée barrage de Sailly-Laurette. Ce bief est composé de plusieurs cours d'eau interconnectés : la Somme canalisée, la Fausse Somme et la Vieille Somme.

Le défaut d'entretien engendre des ruptures successives des berges.

Le SVA (syndicat de la vallée des anguillères) avait mené des travaux d'urgence en 2006, 2007 2011 et 2012 ; puis, une étude a été lancée plus globale dans le but de préserver la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief.

Au-delà de l'enjeu environnemental, la sauvegarde des biens et des personnes reste posée. En effet, les barrages d'eau en aval créés par des routes (Rue de Moreuil à Sailly Laurette et rue du marais Gobet à Cerisy) risquent de céder par la pression accrue des eaux.

La Communauté de Communes va donc reprendre les études de 2013, les actualiser, les compléter et apporter des réponses techniques pérennes à ces désordres.

L'étude débutée à la mi 2023 se poursuit pour aboutir à la présentation d'un projet de préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre hydraulique des plans d'eau du bief entre Chipilly et Sailly Laurette.

Le montant des études de 120 000 € HT est finançable à hauteur de 80%.

Les travaux estimés à 400 000 € HT (en 2013) seront réalisés en 2025 sous réserve de financement.

B) MARAIS DE PONT NOYELLE

En 2022, la Communauté de Communes a confié à l'AMEVA une étude d'aménagement du marais de Pont-Noyelle, couvrant une superficie de 45 ha. L'inventaire du site s'est déroulé en mai-juin 2022. Devant les problématiques de dégradation du milieu naturel (fermeture des milieux, envasement des plans d'eau, dégradation des berges,) les principaux enjeux du programme de travaux concernent la restauration des milieux afin de maintenir les pratiques des usages du site : pêche, chasse, promenade, et l'ouverture du site au public.

L'étude a identifié un programme de restauration et d'entretien qui fait état des coûts d'investissement et de fonctionnement pour les communes de Pont Noyelle et Querrieu.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement à 80 % pour les travaux de restauration et de 30 % pour les travaux d'entretien étalés sur 5 ans à condition que le projet global soit porté par un seul maître d'ouvrage.

La Communauté de Communes du Val de Somme souhaite assurer cette maîtrise d'ouvrage et une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée sera validée entre la commune de Querrieu et la Communauté de Communes du val de somme pour prendre en charge les travaux exécutés sur le domaine privé de la commune de Querrieu.

Au total, 125 000 € HT ont été inscrits en section d'investissement au budget GEMAPI 2024 pour les travaux de restauration.

C) DECLASSEMENT ET TRANSFERT D'UN TRONÇON DE L'ANCRE ET ETUDE POUR LE RETABLISSEMENT ECOLOGIQUE DE L'ANCRE AU BARRAGE DE LA CHIERS.

La rivière Ancre est un affluent en rive droite de la Somme qui conflue à Aubigny. Le tronçon de l'Ancre à déclasser se situe entre l'embouchure du canal de la Somme et le 1^{er} barrage en amont : il s'agit du barrage des hauts-Fourneaux de la Chiers de La Neuville. Le tronçon s'étend sur environ 930 mètres.

Ce tronçon de la rivière Ancre n'est plus navigable, il ne répond pas au motif d'intérêt général de la navigation.

La Communauté de Communes a approuvé le transfert de ce tronçon dans son patrimoine afin d'en garantir l'entretien et éviter les inondations en amont dans le secteur de Corbie/La Neuville.

Par courrier du 23 septembre 2022, le directeur régional de la DREAL HdF s'est engagé à verser une soulte de 50 000 € à la Communauté de Communes dès la signature de la convention de transfert.

Après la remise en état des 930 mètres de linéaire de ce tronçon, la réception partielle a lieu le 16 novembre 2023. Le programme de restauration se poursuivra en 2024.

S'agissant du rétablissement écologique de l'Ancre, l'étude a débuté au dernier trimestre 2023. Le bureau d'étude Cariçaie a procédé à un diagnostic de l'ouvrage et doit proposer début 2024 un avant-projet de l'aménagement de l'ouvrage en vue de rétablir la continuité écologique de l'Ancre pour permettre aux poissons migrateurs (Salmonidés, ...) de remonter le cours d'eau.

Les dépenses d'étude de 42 000 € HT ont été inscrites à la section d'investissement au budget GEMAPI 2024.

D) PARTICIPATION FINANCIERE APPORTEE AUX TRAVAUX DES ASSOCIATIONS SYNDICALES DE RIVIERE

La CCVS continuera à financer les associations syndicales de rivière de l'Hallue, Ancre section 1, Ancre section 2 et La Luce comme en 2021 suite aux conventions passées avec les AS.

Le montant des travaux à financer s'élèvent à 45 000 € HT et la part de la CCVS revient à 16 000 € HT.

E) En matière de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols

Deux études ont été menées sur 12 bassins versants et 21 communes de la Communauté de Communes en 2022.

Après des diagnostics agricoles et des propositions d'actions visant à limiter les ruissellements sur les bassins versants ruraux inondant les communes, les premières concertations agricoles se sont avérées infructueuses, le monde agricole refusant en majorité les aménagements.

Cette situation reste préjudiciable pour le co-financement des investissements à venir notamment de l'Agence de l'Eau.

Cette situation a valu l'envoi d'un courrier au sous-préfet en charge de la commission érosion le 15 juin 2022 dont la réponse reçue le 19 octobre 2022 rappelle la procédure à mener en cas de refus des agriculteurs récalcitrants ; l'Etat s'avère néanmoins prêt à participer à une ultime présentation du projet.

Les premières concertations agricoles infructueuses, seront donc relancées avec l'appui probable de la CDA dont la présidente a été approchée et de la préfecture dès le 1^{er} trimestre 2024 pour faire adhérer le monde agricole refusant en majorité les aménagements.

Pour le 1^{er} trimestre 2024, les travaux d'hydraulique douce (fascines, haies, bandes enherbées, ...) et des zones de rétention du ruissellement (merlons, diguettes, fossés à redents ; mares, noues) en domaine public (chemins ruraux, ...) seront réalisés.

Un crédit de 125 000 € HT sera inscrit en section d'investissement du budget principal 2024.

EAU POTABLE

- TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX POTABLES

Dans le cadre de sa politique de renouvellement des réseaux d'eau potable, la CCVS envisage de réaliser les travaux suivants pour l'année 2024 :

- Interconnexion Hénencourt- Baizieux : 4 303 ml de canalisation de distribution et reprise de 12 branchements (145 ml et changement des compteurs) de janvier à mars 2024
- Vaux sur Somme : Rues de Sailly et petite rue : 420 ml de canalisation de distribution et reprise de 25 branchements (125 ml et changement des compteurs) en avril-mai 2024.

De plus, la réhabilitation complète du réservoir d'Hénencourt et l'abandon du réservoir de Baizieux sont également programmés durant la période d'avril-juillet 2024.

Le total des dépenses s'élève à 390 000 € HT pour l'interconnexion Hénencourt-Baizieux, 125 000 € HT pour Vaux sur Somme et 250 000 € HT pour les travaux sur réservoirs, soit 765 000 € HT d'investissement.

L'Agence de l'Eau devrait intervenir à hauteur de 270 000 € et l'Etat sera sollicité au titre de la DETR pour 160 000 €.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la définition du programme et le suivi des travaux de renouvellement des réseaux eau potable a été attribué fin 2023 et l'étude s'engagera début 2024.

SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La CCVS souhaite à terme sécuriser quantitativement et qualitativement l'approvisionnement en eau des 24 communes dont elle a la compétence.

La sécurisation interne du captage stratégique de Corbie vers les communes de la vallée de l'Ancre (besoin futur de pointe : 1 100 m³/jour) et celles de la Vallée de la Somme (besoin futur de pointe : 270 m³/jour) nécessiterait a priori, une modification de la production du captage de Mont-Villermont.

L'étude en cours a pour double objectif :

- de redéfinir les besoins en eau et de s'assurer du potentiel de ce captage stratégique en vue de la sécurisation quantitative interne ;
- de redéfinir l'aire d'alimentation du captage et ses zones de vulnérabilité pour la mise en place d'un éventuel plan d'actions en vue de sécuriser qualitativement la production d'eau.

Un crédit de 95 000 € sera inscrit en 2024 pour cette étude de sécurisation qui se poursuivra par des essais sur le captage dont les conclusions détermineront sa capacité. Enfin, l'aire d'alimentation du captage et ses zones de vulnérabilité seront redéfinies et un plan d'actions établi en vue de sécuriser qualitativement la production d'eau.

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 147 000 € contre 201 000 € en 2023 dont 70 000 € d'achat d'eau à Amiens métropole. Un autofinancement prévisionnel de 371 600 € est dégagé contre 257 600 € en 2023.

La commission eau du 23 novembre 2023 a confirmé l'harmonisation d'un tarif unique en 2026 et a émis un avis favorable aux tarifs suivants pour lesquels une délibération sera prise lors du conseil du 19 décembre 2023. Il sera demandé au Conseil communautaire une augmentation de la part variable de la Communauté de Communes de 0,25 € HT/m³.

TARIFS EAU 2022-2023

		2022			2023			
		Tarifs 2022	€ TTC/m3	120 m³	Tarifs 2023	€ TTC/m3	120 m³	différence
UDI de Corbie	Abonnement Collectivité	11,0039 €	1,4332 €	171,98 €	9,9920 €	1,4764 €	177,17 €	5,19 € TTC
	Part variable Collectivité	0,5082 €			0,4613 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,04 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
UDI de la Vallée de l'Ancre	Abonnement Collectivité	14,6049 €	1,3725 €	164,71 €	12,6958 €	1,4238 €	170,85 €	6,15 € TTC
	Part variable Collectivité	0,4207 €			0,3889 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,05 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
UDI de Hénencourt	Abonnement Collectivité	8,1049 €	1,4394 €	172,72 €	7,8208 €	1,4811 €	177,74 €	5,01 € TTC
	Part variable Collectivité	0,5382 €			0,4839 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,04 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
UDI de Vaux sur Somme	Abonnement Collectivité	21,2716 €	1,3726 €	164,71 €	17,6958 €	1,4150 €	169,80 €	5,09 € TTC
	Part variable Collectivité	0,3652 €			0,3389 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,04 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
UDI de Cerisy	Abonnement Collectivité	10,6049 €	1,3725 €	164,70 €	9,6958 €	1,4238 €	170,85 €	6,15 € TTC
	Part variable Collectivité	0,4540 €			0,4139 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,05 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
Lamotte Brebière	Abonnement Collectivité	- €	1,6294 €	195,53 €		1,6291 €	195,49 €	-0,05 € TTC
	Part variable Collectivité	0,7859 €			0,6892 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,00 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
Sailly Laurette	Abonnement Collectivité	4,6049 €	1,3725 €	164,70 €	5,1958 €	1,4306 €	171,67 €	6,97 € TTC
	Part variable Collectivité	0,5040 €			0,4578 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,06 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
Pont Noyelle	Abonnement Collectivité	22,3649 €	1,3725 €	164,70 €	18,5158 €	1,4220 €	170,65 €	5,94 € TTC
	Part variable Collectivité	0,3560 €			0,3387 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,05 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			
Morcourt	Abonnement Collectivité	10,6985 €	1,5862 €	190,35 €	9,7660 €	1,5913 €	190,96 €	0,61 € TTC
	Part variable Collectivité	0,6558 €			0,5721 €			
	Abonnement Délégataire	20,2300 €			22,8000 €			0,01 € TTC/m3
	Part variable Délégataire	0,5900 €			0,6649 €			

Budget OM 2024

Marché Véolia « porte à porte et points d'apport volontaire »
2 400 000 € TTC (TVA à 5,5 %)

Gestion des déchetteries
1 200 000 € TTC

Rappel des notifications 2023

	Bases	Taux	Produit Part fixe	Produit part incitative prévisionnelle
1 tournée	19 224 133	12 %	2 306 895 €	565 000 €

Orientations pour 2024.

Il est prévu un déficit prévisionnel de 100 000 € malgré une évolution attendue de 4% de la valeur locative dans le projet de loi de finances pour 2024. Les valorisations évoluent favorablement. A noter la suppression de l'exonération des premiers 52 000 l qui génère une rentrée supplémentaire de 100 000 €. L'objectif en 2023 de réduire de 100t d'ordures ménagères a été atteint puisqu'il s'élève à environ 190t. Pour 2024, la barre est fixée à 300t et devrait pour partie résorber ce déficit d'exploitation.

Les accès aux déchetteries de Camon et d'Acheux-en-Amiénois sont budgétés respectivement à hauteur de 3 000 € et de 25 000 €.

Une revalorisation du taux de TEOMi pourrait ne pas être sollicitée mais une augmentation de 0,5 % du taux permettrait d'obtenir l'équilibre.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Collecte en porte à porte et traitement des OM et emballage, déchetteries et points d'apports volontaires et collecte amiante	3 600 000 €	TEOMi part fixe	2 399 171 €
		TEOMi part incitative	565 000 €
Traitement des déchets dangereux	50 000 €	ADELPHE	300 000 €
		CITEO	30 000 €
Communication et animations diverses	15 000 €	Reprises et Valorisations	215 000 €
ATMO/ PCAET/ Ligue contre le cancer	13 300 €	Autres recettes	8 000 €
Accès déchetteries extérieures	28 000 €	Redevance spéciale	100 000 €
Acquisition composteurs	20 000 €	Accès des professionnels en déchetterie	10 000 €
	3 726 300 €		3 627 171 €

Extrapolation tonnages annuels 2023 - CCVS

16/11/2023

							2023	Variations	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022		2023/2022	2023/2021
population	25768	26687	26799	26932	26987	27080	27080		
PAP (tonnes)									
OM	4 539,16	4 635,92	4 453,36	4 795,00	4 738,10	4 470,32	4 280,00	-4,26%	-9,67%
kg/hab	176,15	173,71	166,18	178,04	175,57	165,08	158,05		
CS	1 129,86	1 220,16	1 255,86	1 187,84	1 361,60	1 196,84	1 193,00	-0,32%	-12,38%
kg/hab	4,38	4,57	4,69	4,41	5,05	4,42	4,41		
Total	5 669,02	6 029,79	5 875,40	6 160,88	6 275,27	5 667,16	5 473,00	-3,43%	-12,78%
PAV (tonnes)									
Verre	981,56	1 009,44	1 051,10	1 000,26	1 092,72	1 098,06	1 056,00	-3,83%	-3,36%
kg/hab	38,09	37,83	39,22	37,14	40,49	40,55	39,00		
Papier	615,40	622,20	589,74	476,30	512,12	497,45	425,00	-14,56%	-17,01%
kg/hab	23,88	23,31	22,01	17,69	18,98	18,37	15,69		
Total	1 635,05	1 669,47	1 680,06	1 476,56	1 604,84	1 595,51	1 481,00	-0,58%	8,06%
Déchèterie Corbie (tonnes)									
Ferraille	181,88	98,30	97,34	96,56	79,46	78,06	84,36	8,07%	6,17%
Gravat	2 247,44	893,40	828,96	674,70	782,34	706,92	874,00	23,63%	11,72%
Déchets verts	1 922,84	1 167,54	1 007,08	880,32	1 081,60	941,04	1 167,00	24,01%	7,90%
Encombrants	1 409,44	801,32	635,46	632,84	649,32	615,20	563,11	-8,47%	-13,28%
Bois	318,40	130,42	132,46	102,84	87,78	77,46	104,00	34,26%	18,48%
Carton	117,90	79,74	75,50	71,58	76,52	90,60	93,62	3,33%	22,35%
Ecomobilier		429,58	216,84	189,92	236,50	227,98	200,00	-12,27%	-15,43%
Total	6 197,90	3 600,30	2 993,64	2 648,76	2 993,52	2 737,26	3 086,09	12,74%	3,09%

Déchèterie Villers Bretonneux									
Ferraille	39,70	136,46	136,46	129,86	169,22	138,77	136,34	-1,75%	-19,43%
Gravat impur	201,66	1 064,22	1 500,22	1 166,28	1 420,66	1 328,24	1 595,44	20,12%	12,30%
Gravat propres	120,40	473,80	422,12	555,52	760,22	844,00	907,00	7,46%	19,31%
Déchets verts	391,16	1 395,70	1 291,38	1 114,02	1 577,40	1 296,98	1 729,24	33,33%	9,63%
Encombrants	207,78	813,68	813,68	914,08	1 193,14	1 070,78	914,72	-14,57%	-23,34%
Plâtre							46,44		

Bois	40,54	124,84	193,06	184,58	232,64	193,66	266,06	37,39%	14,37%
Carton	25,60	90,40	90,40	84,49	117,55	151,01	166,46	10,23%	41,61%
Ecomobilier		27,72	298,20	301,04	389,32	363,79	375,00	3,08%	-3,68%
Amiante		-	54,10	32,86	31,22	25,24	36,54	44,77%	17,04%
Total	1 026,84	4 126,82	4 799,62	4 482,73	5 891,37	5 412,47	6 173,24	14,06%	4,78%

Total général (tonnes)	14 528,81	15 426,38	15 348,72	14 768,93	16 765,00	15 412,40	16 213,33	5,20%	-3,29%
kg/hab	563,83	578,05	572,73	548,38	621,23	569,14	598,72		

% Valorisation	40,51%	44,83%	44,45%	43,63%	45,34%	47,76%	49,05%		
----------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--	--

Budget Principal - Recettes

Comme depuis des années, aucune modification des taux de la fiscalité ménage et professionnelle ne sera proposée.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative sera votée avant avril 2024. Ce projet de budget fait état d'un déficit d'exploitation prévisionnel de 100 000 €. La question de l'évolution de la TEOMi se posera encore en 2024.

La Dotation Globale de Fonctionnement a diminué de 2% par rapport à 2022. Il sera proposé d'inscrire un crédit de 607 000 € en 2024.

Les autres recettes n'appellent pas de remarque particulière et sont issues des produits des services et des participations financières d'organismes (ADELPHE) ou encore de l'Etat (loyer de gendarmeries).

L'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 2024 est en diminution de 41% par rapport au ROB 2023 pour s'établir à 716 300 €.

Dans l'attente de la reprise des résultats 2023, un emprunt prévisionnel de 5 377 700 € sera inscrit afin de couvrir les dépenses d'investissements prévues en 2024.

EVOLUTION DE LA DGF :

	Année 2022	Année 2023	Variation 2022/2023	Estimation 2024	
DGF	620 389 €	607 966 €	- 2,00 %	607 000 €	Identique à 2023
Dotation de compensation	373 491 €	371 323 €	- 0,58 %	371 000 €	Identique à 2023

Fiscalité Intercommunale 2024

Pour la fiscalité intercommunale, il est proposé de maintenir les taux actuels

Etat 1259 FPU :

		Produits 2022	Produits 2023
Taxe d'Habitation :	13,08 %	131 222 €	141 130 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	1,65 %	28 413 €	30 261 €
Cotisation Foncière Entreprise :	22,50 %	1 293 075 €	1 415 925 €

Autres recettes fiscales indépendantes des taux votés :

	Produits 2022	Produits 2023
FNGIR - Prélèvement	- 1 444 175 €	- 1 444 175 €
Fraction de TVA pour la TH :	3 269 025 €	3 584 115 €
IFER	97 527 €	114 484 €
TASCOM	115 965 €	138 299 €
CVAE 2022	1 081 581 €	-
Fraction de TVA pour la CVAE (2023)	-	1 227 701 €
FPIC de droit commun	323 333 €	313 272 €
Allocations compensatrices	704 598 €	945 537 €

*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources

*IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

*CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

*TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

*FPIC : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes

Charges de Personnel

Structure des effectifs

Au 1^{er} décembre 2023, la CCVS emploie 43 agents selon le détail suivant :

	Catégories			Total
	A	B	C	
Stagiaires et titulaires de la fonction publique	5	9	26	40
Contractuels	-	1	2	3
Total en nombre	5	10	28	43
Total en pourcentage	11,63 %	23,25 %	65,12 %	100 %

Parmi ses effectifs, la CCVS compte 2 agents à temps partiel (2 femmes) et 1 agents à temps non complet (1 femme).

Le reste des agents est à temps complet, soit 35h par semaine.

Sur les 43 agents employés par la CCVS, 10 sont des hommes et 33 sont des femmes, répartis de la manière suivante :

		Hommes	Femmes	Total
Catégorie	A	2	3	5
	B	2	8	10
	C	6	22	28
Total en nombre		10	33	43
Total en pourcentage		23,26 %	76,74 %	100 %

Répartition des agents selon les services :

Services	NB agents	En %
Administration générale	10,50	24,42 %
Environnement	2	4,65 %
Economique	0,50	1,16 %
Médiathèques	13	30,23 %
Gymnases	2	4,65 %
Assainissement collectif et non collectif	1	2,33 %
Voirie	2	4,65 %
ADS	3,20	7,44 %
Politique de l'Habitat	1,20	2,79 %
Eaux	2,60	6,05 %
Tourisme	5	11,63 %
Total	43	100%

Détail des dépenses de personnel en 2023 :

	Dépenses
Traitement de base des agents publics	933 507,67 €
Régime indemnitaire des agents publics	256 626,07 €
Bonification indiciaire (NBI)	8 233,76 €
SFT agents publics	12 377,98 €
Heures supplémentaires agents publics	-
Rémunération de base des contractuels	87 164,81 €
Régime indemnitaire des contractuels	15 343,68 €
SFT contractuels	670,89 €
Heures supplémentaires contractuels	-
Charges patronales	534 565,89 €
Versement du FNC supplément familial	145,00 €
Assurance du personnel + maintien de salaire part patronale	96 762,46 €
Chèque déjeuner – part patronale	17 550,00 €
Médecine professionnelle	4 299,01 €
TOTAL rémunérations	1 967 247,22 €

Pour 2023 :

- Aucun agent n'a bénéficié davantage en nature.
- 3 agents ont bénéficié de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour un montant de 1 901,73 €.
- La CCVS a participé à hauteur de 10 651,59 € au financement de la garantie de maintien de salaire labellisé de ses agents.
- La collectivité a mis en place les tickets restaurants à compter de juin 2023, avec une participation employeur de 60% et une valeur faciale du ticket fixé à 7,50 €. 35 agents ont adhéré au dispositif, avec un coût pour la collectivité de 17 550,00 € pour 7 mois.
- 3 agents contractuels ont été stagiairisés.
- 1 agent a été promu au grade d'attaché et un autre agent au grade d'ingénieur.

Il n'y a pas eu d'heures supplémentaires d'effectuées en 2023.

Cela s'explique par une évolution au 1^{er} janvier 2020 du temps de travail, passant à 37h30 par semaine (pour un agent à temps complet) avec la mise en place de jours de RTT de plages horaires fixes et variables. Cela a permis de répondre aux besoins de flexibilité des agents.

Depuis septembre 2017, la CCVS applique le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire qui concerne l'ensemble de ses agents. Le RIFSEEP a d'abord été étendu aux agents des catégories A et B de la filière culturelle depuis le 1^{er} mars 2019 suite à l'application du décret, puis aux agents des catégories A et B de la filière technique à compter du 1^{er} mars 2021.

Ce nouveau régime indemnitaire n'a pas occasionné d'augmentation des primes salariales en 2023, car il a été conçu à enveloppe constante. En revanche, il permet d'harmoniser les régimes indemnitaires en fonction des responsabilités, technicité et sujétions du poste.

Le poste « dépenses de personnel » en 2023 s'élève à 1 967 175,22 € contre 1 716 506,51 € en 2022, soit une hausse de 14,60 %.

L'augmentation de 1,5 % du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, ainsi que le recrutement de 4 agents au cours de l'année, qui était annoncé lors du précédé ROB, ont contribué à cette évolution.

L'augmentation liée au « glissement vieillesse technicité » (GVT) estimé à 2,5 % ainsi que la poursuite des avantages sociaux mise en place par la collectivité, énumérés ci-dessus, conduisent à une estimation du chapitre 012 pour 2024 à 2 150 000 €.

Effectif prévu pour 2024 :

	Pourvu	En cours	
SERVICE ADMINISTRATIF			
Directeur général des services	1		FPT, Temps complet
Directeur général adjoint	0,50		FPT, TC (dont 50% AG. - 50% éco)
Rédacteur Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, Temps complet
Rédacteur Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif Ppal 1 ^{ère} classe	3		FPT, TC (dont un à 80%)
Adjoint administratif	2		FPT, Temps complet
Adjoint administratif, renfort en juillet		1	Contractuel d'un mois
SERVICE ENVIRONNEMENT			
Adjoint administratif Ppal 2 ^e classe	1		FPT, 80%
Adjoint Technique	1		FPT, Temps complet
SERVICE ECONOMIQUE			
Directeur général adjoint	0,50		FPT, TC (dont 50% AG - 50% éco)
SERVICE MEDIATHEQUE			
<u>Réseau :</u>			
Assistant conservation patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
Adjoint administratif		1	Contractuel 1 an, TC
<u>Médiathèque La Caroline :</u>			
Assistant conservation	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	3		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine, renfort en juillet et août		1	Contractuel de deux mois
Stagiaire licence Pro		1	stagiaire de 3 mois
<u>Médiathèque La Filature :</u>			
Assistant conservation Ppal 2 ^e classe	1		FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine Ppal 1 ^{ère} cl.	1		FPT, Temps complet
<u>Médiathèque Patrick-Simon :</u>			
Adjoint du patrimoine	4		FPT, Temps complet
SERVICE GYMNASE			
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, Temps complet
SERVICE ASSAINISSEMENT			
Ingénieur Ppal	1		FPT, Temps complet
SERVICE VOIRIE / BATIMENTS			
Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	2		FPT, Temps complet

SERVICE ADS

Technicien Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 1 ^{ère} classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	0,20	FPT, TC (60% Eaux - 20% ADS - 20% politique de l'Habitat)

PLANNIFICATION / POLITIQUE DE L'HABITAT

Attaché	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	0,20	FPT, TC (60% Eaux - 20% ADS - 20% politique de l'Habitat)

SERVICE EAUX

Ingénieur	1	FPT, Temps complet
Adjoint technique Ppal 2 ^e classe	1	FPT, Temps complet
Adjoint administratif	0,60	FPT, TC (60% Eaux - 20% ADS - 20% politique de l'Habitat)

SERVICE TOURISME

Rédacteur	1	CDI, Temps non complet
Adjoint du patrimoine	3	FPT, Temps complet
Adjoint du patrimoine	1	Contractuel 1 an, TC
Adjoint du patrimoine		Contractuel de 6 mois

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

Considérant les articles L.2123-24-1-1 et L.5211-12-1 du CGCT ;

Dans une volonté de transparence, la loi n° 2019-1461 dite « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre qui doivent désormais produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités perçues par les élus siégeant dans un conseil.

Indemnités brutes versées par la C CVS en 2023 :

NOM - Prénom	Fonction	Compétence	Montant brut
BABAUT Alain	Président	Président	32 851,26 €
DEMARCY Denis	1 ^{er} Vice-Président	Communication / Transversalité	12 035,70 €
DEBEUGNY François	2 ^{ème} Vice-Président	Finances / Adm générale	9 992,82 €
DINOUEARD Didier	3 ^{ème} Vice-Président	Dvpt Economique	9 992,82 €
DEMAISON Didier	4 ^{ème} Vice-Président	Travaux	9 992,82 €
LEROY Brigitte	5 ^{ème} Vice-Président	Habitat / Urbanisme	9 992,82 €
SAVOIE Alain	6 ^{ème} Vice-Président	Environnement	9 992,82 €
BRUXELLE Jean-Louis	7 ^{ème} Vice-Président	Assainissement	9 992,82 €
DUTHOIT Claudie	8 ^{ème} Vice-Président du 01/01 au 31/03/2023	Culture	1 943,96 €
BRANDICOURT Sylvie	8 ^{ème} Vice-Président du 22/06 au 31/12/2023	Culture	6 259,15 €
GABREL Ludovic	9 ^{ème} Vice-Président	Sport / Scolaire	9 992,82 €
CHEVIN Stéphane	10 ^{ème} Vice-Président	Tourisme	9 992,82 €
COMMECY Xavier	11 ^{ème} Vice-Président	Eaux	9 992,82 €

Les indemnités des élus ont fait l'objet d'une réévaluation au 1^{er} juillet 2023 et sont encadrées par la délibération n° 3-20230622-561 du 22 juin 2023.

La prise en charge des frais de déplacement des élus a été fixée par délibération n° 10-20221117-4.5.2 du 17 novembre 2022. Pour 2023, ils s'élèvent à 117,60 €.

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET PRINCIPAL



Dépenses Fonctionnement 2024

Principal

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Chapitre 011 - Charges à caractère général 7 167 000 €

dont Contrat VEOLIA pour la gestion des déchetteries	3 600 000 €
dont Entretien de voirie	800 000 €
dont Entretien Pluvial	150 000 €
dont Cabanisation - Démolition, nettoyage des HLL	100 000 €
dont frais de fonctionnement de la Piscine : fluides, contrat et maintenance pour 7 mois d'exploitation	912 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 2 150 000 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits 2 356 000 €

dont Attributions de compensation	901 000 €
dont reversement sur FNGIR	1 445 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal le 17/06/2020 :

Commune	Montant
AUBIGNY	147 231 €
CERISY	13 883 €
CHIPILLY	5 494 €
CORBIE	370 023 €
FOUILLOY	74 261 €
LAMOTTE-BREBIERE	18 223 €
MORCOURT	3 530 €
VECQUEMONT	65 877 €
VILLERS-BRETONNEUX	201 877 €
TOTAL MANDATS	900 388 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 1 207 200 €

dont Contributions et participations	280 000 €
dont Emprunt Somme Numérique	93 500 €
dont Participation à l'équilibre du Budget Tourisme	301 200 €

Chapitre 66 - Charges financières néant

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations 64 000 €

dont Provision pour contentieux Vert Marine	60 000 €
---	----------

Chapitre 023 - Virement section investissement 716 300 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 13 660 500 €

Chapitre 013 - Atténuation de charges

427 500 €

Remboursement charges de personnel - BA Economique	46 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Collectif	64 000 €
Remboursement charges de personnel - BA Assnt Non Collectif	8 000 €
Remboursement charges de personnel - Tourisme	181 000 €
Remboursement charges de personnel - BA GEMAPI	7 500 €
Remboursement charges de personnel - Eau Potable	115 000 €

Chapitre 70 - Produits des services

240 500 €

dont Régies diverses	10 000 €
dont Recettes OM	118 000 €
dont Entrées piscine pour 7 mois d'exploitation	105 000 €

Chapitre 73 - Impôts et taxes

5 200 000 €

Attribution de compensation	73 000 €
FPIC de droit commun	313 000 €
Fraction de TVA - TH	3 585 000 €
Fraction de TVA - CVAE	1 229 000 €

Attributions de compensation – Suite adoption du Pacte Fiscal :

Commune	Montant
BAIZIEUX	2 140 €
BONNAY	2 325 €
BRESLE	0 €
BUSSY LES DAOURS	3 299 €
CACHY	718 €
DAOURS	3 178 €
FRANVILLERS	3 441 €
GENTELLES	3 792 €
HAMELET	4 852 €
HEILLY	2 587 €
HENENCOURT	586 €
LAHOUSOYE	2 466 €
LAMOTTE WARFUSEE	2 176 €
LE HAMEL	6 083 €
MARCELCAVE	8 161 €
MERICOURT L'ABBE	2 035 €
PONT NOYELLE	2 398 €
RIBEMONT SUR ANCRE	3 700 €
SAILLY LAURETTE	2 063 €
SAILLE LE SEC	429 €
TREUX	1 067 €
VAIRE SOUS CORBIE	3 641 €
VAUX SUR SOMME	6 740 €
WARLOY BAILLON	5 459 €
TOTAL TITRES	73 336 €

Chapitre 731 - Fiscalité locale

4 844 000 €

Taxes Foncières et d'Habitation	171 000 €
CFE	1 415 000 €
TASCOM	138 000 €

IFER	114 000 €
TEOMi	2 856 000 €
Rôles supplémentaires	150 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations

2 535 300 €

dont DGF d'intercommunalité	607 000 €
dont Dotations groupements	371 000 €
dont FCTVA - Part fonctionnement	150 000 €
dont Compensation valeur locative	900 000 €
dont Soutien Adelphe	300 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestions courantes

413 200 €

Loyers des Gendarmeries	190 000 €
Loyer logement gardien	4 000 €
Loyer La Maisonnée	3 100 €
Reprises et valorisations	215 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

13 660 500 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	5 588 800 €	5 862 000 €	7 167 000 €
012 Charges de Personnel	1 750 000 €	1 810 000 €	2 150 000 €
014 Atténuation de produits	2 356 000 €	2 374 000 €	2 356 000 €
65 Autres charges de gestion courante	1 119 500 €	1 494 000 €	1 207 200 €
66 Charges financières	-	-	-
67 Charges exceptionnelles	213 700 €	-	-
68 Dotations aux provisions et dépréciations	-	54 000 €	64 000 €
023 Virement section investissement	859 000 €	1 227 000 €	716 300 €
TOTAL	11 887 000 €	12 821 000 €	13 660 500 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
013 Atténuation de charges	406 000 €	370 000 €	427 500 €
70 Produit des services	109 000 €	85 000 €	240 500 €
73 Impôts et taxes	3 589 500 €	4 386 000 €	5 200 000 €
731 Fiscalité locale	5 101 500 €	5 118 500 €	4 844 000 €
74 Dotations et participations	2 332 000 €	2 398 000 €	2 535 300 €
75 Autres produits de gestion courante	349 000 €	463 500 €	413 200 €
TOTAL	11 887 000 €	12 821 000 €	13 660 500 €

L'autofinancement prévisionnel peut être estimé à 716 300 € selon les orientations budgétaires proposées et des données fiscales transmises par les services de l'Etat.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

2 000 €

Remboursement capital d'emprunts	néant
Dépôts et cautionnement - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

308 000 €

Révision allégée n° 1 du PLUi	12 000 €
Modification n° 2 et 3 du PLUi	12 000 €
Modification n° 2 du PLUi de Pont-Noyelle (Bocage Hallue)	8 500 €
AMO et étude lutte ruissellement et érosion des sols	15 000 €
AMO et étude lutte contre érosion des sols Warloy-Baillon	22 000 €
Etude actualisation Schéma directeur eau pluvial	36 000 €
MOE réhabilitation gros ouvrages gestion eaux pluviales	20 000 €
Etude de MOE confortation fondations Piscine	38 000 €
Etude préalable OPAH	26 000 €
Mise en place d'un observatoire de l'Habitat	6 000 €
Règlement Local de Publicité Intercommunal RLPI	36 000 €
Programme et études nouvelle déchetterie à Corbie	6 500 €
AMO programme Local de prévention des déchets ménagers	28 000 €
Informatisation médiathèque	14 000 €
Refonte du site Internet de la CCVS	16 500 €
Acquisition logiciel gestion des bâtts administratifs	6 000 €
Concessions, droits, brevets, licences	5 500 €

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

571 000 €

FDE - Raccordement réseau de chaleur extension CCVS	37 000 €
FDE - Raccordement réseau de chaleur nv Gymnase	35 000 €
FDE - Etude réfection toiture CER avec panneaux photovoltaïques	4 000 €
Fonds de concours issus du Pacte Fiscal et Financier	200 000 €
Commune de Villers-Brtx - Travaux RD1029	35 000 €
Commune de Fouilloy - Raccordement voirie lot. du Marché PLH	60 000 €
Fonds de concours aux particuliers - Habitat suite ANAH	200 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

601 000 €

Acquisition terrain pour ouvrages pluviaux	40 000 €
Acquisition terrain pluvial Sémaphore à VB	10 000 €
Acquisition foncière future déchetterie à Corbie - AP/CP	80 000 €
Signalétique Enclos	4 000 €
Bacs, conteneurs, colonnes d'apport volontaire	50 000 €
Colonnes d'apport volontaire enterrées + installation	100 000 €
1% culturel - Mur du patio médiathèque Patrick-Simon	20 000 €
Achat Véhicule - Réseau Lecture publique	25 000 €
Informatisation médiathèque Patrick-Simon	40 000 €
Tableau interactif	6 000 €

Matériel informatique pour l'extension CCVS	5 000 €
Achat PC et matériel informatique	15 000 €
Mobilier médiathèque Patrick-Simon	5 000 €
Mobilier pour l'extension de la CCVS	30 000 €
Mobilier pour le nouvel équipement sportif	10 000 €
Achat mobilier	5 000 €
Fonds documentaire médiathèque Patrick-Simon	75 000 €
Équipement et matériel médiathèque Patrick-Simon	5 000 €
Extension de la vidéoprotection dans l'Enclos	27 000 €
Matériel et équipement pour extension CCVS	15 000 €
Matériel sportif pour les gymnases	5 000 €
Matériel sportif pour le nouveau gymnase	10 000 €
Supports signalétiques, expositions, communication	4 000 €
Autres immobilisations corporelles	15 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

6 960 000 €

Centre Administratif	10 000 €
Extension du Centre Administratif	2 000 000 €
Gendarmeries	10 000 €
Création d'un parking à la gendarmerie de Corbie	10 000 €
Remise en état de la VMC à la gendarmerie de Corbie	10 000 €
Réalisation de 3 logements à la gendarmerie de VB - AP/CP	400 000 €
Médiathèque La Caroline	10 000 €
Changement de la vitrerie à la médiathèque La Caroline	25 000 €
Médiathèque La Filature + Tvx faux plafond	15 000 €
Médiathèque Patrick-Simon	25 000 €
Gymnases	10 000 €
Ravalement de façade au gymnase de Villers-Brtx	30 000 €
Construction d'un nouvel équipement sportif	2 700 000 €
Stades	10 000 €
Piscine	50 000 €
Changement de la vitrerie à la Piscine	25 000 €
La Maisonnée	5 000 €
Logement d'urgence	5 000 €
Aire d'accueil	15 000 €
Déchetteries	10 000 €
Réimplantation de la déchetterie à Corbie - AP/CP	25 000 €
Programme Voirie 2024	900 000 €
Travaux sur ouvrages de gestion d'eaux pluviales	230 000 €
MOE et Travaux pluvial rue de la Barette	150 000 €
MOE biodiversité	10 000 €
MOE projets divers pluvial	20 000 €
Trvx lutte érosion et ruissellement des sols CCVS	150 000 €
Avances forfaitaires	100 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

8 442 000 €

Recettes d'Investissement 2024

Principal

Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves

600 000 €

10222 - FCTVA

600 000 €

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

1 746 000 €

Agence de l'Eau :

Etude lutte contre l'érosion des sols - Ribemont/Ance	16 500 €
Lutte contre ruissellement des sols - Warloy-Baillon	16 000 €
Trvx réhabilitation pluvial RD1029 à Villers Brtx	153 000 €
Trvx gestion des eaux pluviales à Gentelles, Franvillers	49 000 €

Etat :

Fonds Vert – Lutte contre ruissellement des sols Warloy-B.	50 000 €
Agence Nationale de l'Habitat - Etude ANAH	42 000 €
Bq des Territoires - Etude pré-opérationnelles ANAH	15 000 €

DETR :

Extension du Centre administratif	168 000 €
Construction nouvel équipement sportif	252 000 €
Création de 3 logements à la gendarmerie de Villers-Brtx	100 000 €

Région HDF :

Etude lutte contre l'érosion des sols - Ribemont/Ance	11 000 €
Prévention des déchets ménagers	4 500 €
PRADET – Construction médiathèque Patrick-Simon	133 000 €
ACTes – Construction nouvel équipement sportif	200 000 €

Département :

Extension du Centre administratif	233 000 €
Construction nouvel équipement sportif	300 000 €

Communes :

Participation des communes aux travaux Pluvial	3 000 €
--	---------

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

5 379 700 €

Emprunt prévisionnel nécessaire à l'équilibre, dans l'attente de la reprise des résultats	5 377 700 €
Dépôts et cautionnements - Logement d'urgence	2 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

716 300 €

Autofinancement	716 300 €
-----------------	-----------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

8 442 000 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2022	2023	2024
16	Emprunts et dettes assimilées	-	2 000 €	2 000 €
20	Immobilisations incorporelles	306 000 €	505 000 €	308 000 €
204	Subventions d'équipement versées	766 000 €	530 000 €	571 000 €
21	Immobilisations corporelles	640 500 €	742 000 €	601 000 €
23	Immobilisations en cours	5 337 000 €	5 533 000 €	6 960 000 €
	TOTAL	7 049 500 €	7 312 000 €	8 442 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2022	2023	2024
10222	FCTVA	550 000 €	550 000 €	600 000 €
13	Subventions d'investissement	1 475 200 €	1 693 000 €	1 746 000 €
16	Emprunt prévisionnel	3 840 300 €	3 567 000 €	5 379 700 €
27	Autres immobilisations financières (avance)	325 000 €	275 000 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	859 000 €	1 227 000 €	716 300 €
	TOTAL	7 049 500 €	7 312 000 €	8 442 000 €

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ECONOMIE



DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général 152 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 46 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 31 100 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions 2 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 173 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION 404 100 €

RECETTES

Chapitre 70 - Charges locatives village d'entreprises 25 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 379 100 €

dont Locations Village d'entreprises 45 000 €

dont Taxe d'aménagement économique 104 000 €

dont Taxe Foncière économique 229 000 €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION 404 100 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	488 000 €	156 500 €	152 000 €
012 Charges de Personnel	41 000 €	42 000 €	46 000 €
65 Autres charges de gestion courante	31 000 €	31 000 €	31 100 €
68 Dotations aux provisions	-	79 000 €	2 000 €
023 Virement section investissement	639 000 €	2 304 500 €	173 000 €
TOTAL	1 199 000 €	2 613 000 €	404 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
70 Produit des services	20 000 €	30 000 €	25 000 €
74 Subventions d'exploitation	21 000 €	-	-
75 Autres produits de gestion courante	55 000 €	46 000 €	379 100 €
77 Produits exceptionnels (ventes de terres)	1 103 000 €	2 537 000 €	-
TOTAL	1 199 000 €	2 613 000 €	404 100 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

10 000 €

Cautions - Village d'entreprises	10 000 €
----------------------------------	----------

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

2 000 €

Licences - Village d'entreprises	2 000 €
----------------------------------	---------

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

15 000 €

Signalétique zone d'activités	10 000 €
Equipement Village d'entreprises	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

1 421 000 €

Village d'entreprises - Provision	10 000 €
Eclairage public	11 000 €
Création lotissement d'activités n° 2 - AP/CP	1 000 000 €
Viabilisation terrain JBD (à côté déchetterie VB)	100 000 €
Aménagement Allée de l'Industrie à Corbie	250 000 €
Avances forfaitaires travaux	50 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
1 448 000 €

RECETTES

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

1 275 000 €

Cautions - Village d'entreprises	10 000 €
Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	1 265 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation

173 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT
1 448 000 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2022	2023	2024
16	Cautions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	12 000 €	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	15 000 €	15 000 €	15 000 €
23	Immobilisations en cours	820 000 €	2 277 500 €	1 421 000 €
TOTAL		847 000 €	2 314 500 €	1 448 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2022	2023	2024
13	Subventions d'investissement	198 000 €	-	-
16	Cautions	10 000 €	10 000 €	1 275 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	639 000 €	2 304 500 €	173 000 €
TOTAL		847 000 €	2 314 500 €	1 448 000 €

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. COLLECTIF



Assainissement collectif

Il sera proposé de maintenir pour 2024 une part fixe de 8 € HT/an applicable à l'ensemble des usagers du service public de l'assainissement collectif. Cette mesure permettra d'équilibrer le budget d'exploitation.

En contrepartie, il sera nécessaire d'augmenter la part variable à 1,29 € HT/m³ de la redevance d'assainissement collectif et de recourir à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

2013 → 0,98 €

2014 → 1,02 €

2015 → 1,07 €

2016 → 1,12 €

2017 → 1,12 €

2018 à 2023 → 1,17 €

2024 → 1,29 €

DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général	110 000 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	64 000 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	8 100 €
Chapitre 66 - Charges financières	151 000 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	25 000 €
Chapitre 68 – Dotations aux provisions	2 000 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	827 000 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	<u>1 187 100 €</u>

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services	1 144 000 €
dont redevance d'assainissement Collectif	1 125 000 €
Chapitre 74 - Subventions d'exploitation	43 000 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	100 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	<u>1 187 100 €</u>

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	202 000 €	85 000 €	110 000 €
012 Charges de Personnel	105 000 €	61 000 €	64 000 €
65 Autres charges de gestion courante	25 000 €	25 000 €	8 100 €
66 Charges financières	117 000 €	110 000 €	151 000 €
67 Charges exceptionnelles	-	-	25 000 €
68 Dotations aux provisions	-	-	2 000 €
023 Virement section investissement	719 000 €	803 000 €	827 000 €
TOTAL	1 168 000 €	1 084 000 €	1 187 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
70 Prestations de services	1 019 000 €	1 019 000 €	1 144 000 €
74 Subventions d'exploitation	149 000 €	65 000 €	43 000 €
75 Autres produits de gestion courante	-	-	100 €
TOTAL	1 168 000 €	1 084 000 €	1 187 100 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 13 - Subvention d'investissement

50 000 €

Remboursement à l'AE trop perçu de subvention

50 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

297 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

258 000 €

Etude du système d'assainissement de Corbie

58 000 €

AMO Extension Bonnay Hamelet

50 000 €

Etude diag système d'assainissement de Marcelcave

50 000 €

Etude diag système d'assainissement de Villers-Brtx

50 000 €

Diagnostic silo à chaux STEP de Corbie

5 000 €

Etude faisabilité UT de Querrieu et Pont-Noyelle

40 000 €

Expertise Génie Civil du PR rue des bains à Corbie

5 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

140 000 €

Matériel réseaux d'assainissement

15 000 €

Acquisition de 4 armoires de commande corbie

35 000 €

Renouvellement d'armoires de commande

40 000 €

Renouvellement tampon EU à Méricourt l'Abbé

30 000 €

Matériel spécifique d'exploitation

15 000 €

Fresque sur le bassin de stockage de Sailly le Sec

5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

2 818 000 €

Construction station d'épuration de Sailly le Sec (solde)

265 000 €

Trvx STEP Sailly le Sec curage ancienne lagune

300 000 €

MOE STEP de Pont-Noyelle

67 000 €

Travaux unité technique de Corbie

24 000 €

Mise en place des lignes RTC sur le PR et STEP

35 000 €

Réhabilitation STEP de Daours – AP/CP

150 000 €

MOE réhab assnt rue du Marais à Pont-Noyelle

102 000 €

Trvx réseaux EU préalablement aux trvx de voirie

875 000 €

Remplacement poste refoulement à Vecquemont

250 000 €

Extension du réseau de collecte de Bonnay – AP/CP

700 000 €

Avances forfaitaires travaux

50 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3 563 000 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

1 243 000 €

Agence de l'Eau :

MOE STEP de Pont-Noyelle	47 000 €
Travaux réhab réseau EU RD42 à Marcelcave	41 000 €
Travaux STEP de Sailly de Sec	369 000 €
Réfection réseau EU Pont-Noyelle, Vecquemont	131 000 €
Amélioration réseaux Corbie, VB et Ribemont	172 000 €
Amélioration réseaux Daours	36 000 €
Etude du système d'assnt de Corbie	44 000 €
Création ouvrage de transfert EU à Pont-Noyelle	27 000 €

ETAT :

DETR - Réhab STEP de Sailly le Sec	126 000 €
DSIL - Réhab STEP de Sailly le Sec	250 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

1 493 000 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	426 600 €
Versement du solde de l'emprunt	500 000 €
Avances remboursables Agence de l'Eau :	
Réhab réseau RD42 à Marcelcave	10 400 €
Réfection réseau EU Pont-Noyelle, Vecquemont	131 000 €
Amélioration réseaux Corbie, VB et Ribemont	172 000 €
Amélioration réseaux Daours	253 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

827 000 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

3 563 000 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2022	2023	2024
13	Subventions d'investissement	-	-	50 000 €
16	Capital, remboursement d'emprunts	313 000 €	319 000 €	297 000 €
20	Immobilisations incorporelles	260 000 €	107 000 €	258 000 €
21	Immobilisations corporelles	93 000 €	35 000 €	140 000 €
23	Immobilisations en cours	3 380 000 €	2 502 000 €	2 818 000 €
	TOTAL	4 046 000 €	2 963 000 €	3 563 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2022	2023	2024
13	Subventions d'investissement	1 973 000 €	1 267 000 €	1 243 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 354 000 €	893 000 €	1 493 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	719 000 €	803 000 €	827 000 €
	TOTAL	4 046 000 €	2 963 000 €	3 563 000 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AS03	Travaux assainisss 2006 SIAC	3 787,50	3 787,50	3 787,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS21	Assainissement 2008	37 260,75	37 125,94	36 985,05	36 837,82	36 683,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS22	Emprunt renégocié refonte de 4-emprunts	20 155,16	20 155,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AS23	Travaux stations Marcelcave et Villers-Brtx	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24	122 009,24
AS24	Trvx raccordement Aubigny sur Corbie	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,06	3 148,21	0,00	0,00
AS25	Mise à niveau station Marcelcave	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50	7 542,50
AS26	Construction STEP Villers-Bretonneux	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84	102 989,84
AS27	BASSIN STOCKAGE - STATION MARCELCAVE	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,02	3 509,15
AS28	Création réseaux asst Heilly - Tranche 1	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
AS29	Création réseaux asst Heilly - Tranche 2	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00	6 300,00

Budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COL

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
AS30	Construction Station Villers-Bretonneux - Part	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10	39 171,10
AS32	Réhabilitation réseau assnt rue Foiraine - Marcelcave	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36	527,36
AS33	MO Déraccordement relatif aux travaux de	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50	8 662,50
AS34-1	Trvx de réhabilitation réseaux assnt de	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26	791,26
AS35	MO + Trvx réhabilitation poste Zola, rue Baillet à	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
AS36	Travaux STEP Corbie - Filière boue	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00	5 625,00
AS37	Mise en place de l'autosurveillance STEP	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04	225,04
Total budget BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		364 754,33	364 619,52	344 323,47	340 388,74	340 234,89	303 550,92	303 550,92	303 551,07	300 402,86	300 402,99

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					4 379 092,97									
1641 Emprunts en euros (total)					4 379 092,97									
10AL029	CRCA EMPRUNT	31/08/2011		28/11/2011	1 888 794,00	F		4,250	4,524		T	X Echéance constante		A-1
CO1597/WU275123	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2010		25/11/2011	444 121,84	F		4,960	5,373		A	X Echéance constante		A-1
MON265197EUR/02	CRCA EMPRUNT	25/01/2013		28/05/2013	1 825 000,00	F		2,830	2,890		T	X Echéance constante		A-1
	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/06/2009		01/02/2010	223 177,13	F		4,700	4,700		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pé- rio- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					2 204 512,13									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					2 204 512,13									
13325	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/12/2011		16/10/2014	70 180,53	F		0,000	0,496		A	X Echéance constante		A-1
52958	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	01/11/2006		07/11/2007	76 950,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
80352	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/12/2009		30/06/2012	62 961,35	F		0,000	0,407		A	X Echéance constante		A-1
99244	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		12/12/2019	15 908,97	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 10844	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	16/01/2015		26/05/2017	10 547,38	F		0,000	0,413		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13322	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	17/11/2011		02/02/2014	150 850,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13449	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		17/09/2014	783 422,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 13453	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	08/12/2011		19/09/2014	556 441,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 14235	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	27/06/2012		04/06/2015	36 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 17531	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	24/06/2013		15/04/2016	126 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 19594	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/10/2014		15/11/2019	4 500,90	F		0,000	0,450		A	X Echéance constante		A-1
Convention 97865	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	29/06/2016		03/11/2018	173 250,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99239	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		25/05/2020	25 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Convention 99267	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	26/12/2016		05/03/2020	112 500,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					6 583 605,10									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 701 368,75					175 244,75	104 886,40	0,00	10 602,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 701 368,75					175 244,75	104 886,40	0,00	10 602,00
10AL029		0,00	A-1	1 299 098,17	14,17	F		4,524	62 697,83	57 377,76	0,00	5 061,07
CO1597/WU275123		0,00	A-1	160 336,01	4,92	F		5,373	28 046,01	9 343,75	0,00	795,27
MON265197EUR/02		0,00	A-1	1 204 297,97	14,17	F		2,890	66 940,03	35 570,61	0,00	3 124,15
		0,00	A-1	37 636,60	1,17	F		4,700	17 560,88	2 594,28	0,00	1 621,51
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		887 548,95					137 983,44	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		887 548,95					137 983,44	0,00	0,00	0,00
13325		0,00	A-1	35 090,33	9,83	F		0,496	3 509,02	0,00	0,00	0,00
52958		0,00	A-1	11 362,50	2,92	F		0,000	3 787,50	0,00	0,00	0,00
80352		0,00	A-1	25 184,63	7,50	F		0,407	3 148,06	0,00	0,00	0,00
99244		0,00	A-1	11 888,93	15,00	F		0,000	791,26	0,00	0,00	0,00
Convention 10844		0,00	A-1	6 855,86	12,42	F		0,413	527,36	0,00	0,00	0,00
Convention 13322		0,00	A-1	75 425,00	9,17	F		0,000	7 542,50	0,00	0,00	0,00
Convention 13449		0,00	A-1	391 711,00	9,75	F		0,000	39 171,10	0,00	0,00	0,00
Convention 13453		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	55 644,10	0,00	0,00	0,00
Convention 14235		0,00	A-1	19 800,00	10,50	F		0,000	1 800,00	0,00	0,00	0,00
Convention 17531		0,00	A-1	75 600,00	11,33	F		0,000	6 300,00	0,00	0,00	0,00
Convention 19594		0,00	A-1	3 375,70	14,92	F		0,450	225,04	0,00	0,00	0,00
Convention 97865		0,00	A-1	121 275,00	13,92	F		0,000	8 662,50	0,00	0,00	0,00
Convention 99239		0,00	A-1	20 000,00	15,42	F		0,000	1 250,00	0,00	0,00	0,00
Convention 99267		0,00	A-1	90 000,00	15,25	F		0,000	5 625,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 588 917,70					313 228,19	104 886,40	0,00	10 602,00

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE ASS. NON COLLECTIF



Dépenses d'Exploitation 2024

ANC

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général :

52 000 €

Contrôles réalisés par Lhotelier Eau

51 000 €

Frais bancaire (TIPI)

1 000 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel :

8 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :

30 100 €

Subvention CCVS aide mise aux normes

30 000 €

Chapitre 68 - Dotations aux provisions

2 000 €

TOTAL DES CHARGES

92 100 €

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services 62 000 €

Redevance d'assnt non collectif - Part CCVS	16 000 €
Redevance d'assnt non collectif - Part Lhotelier	46 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 100 €

Chapitre 77 – Produits exceptionnels 30 000 €

Subvention exceptionnelle du budget principal	
Pour la mise aux normes ANC des particuliers	30 000 €

TOTAL DES PRODUITS 92 100 €

Pour mémoire, coût des contrôles au 01/07/2023 :

Type de diagnostics	Part Lhotelier HT	Part CCVS HT	Coût pour l'utilisateur HT
Contrôle de conception	49,34 €	20,00 €	69,34 €
Contrôle de bonne exécution	91,23 €	50,00 €	141,23 €
Contrôle diagnostic des installations	119,24 €	30,00 €	149,24 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (valable 8 ans)	100,64 €	30,00 €	130,64 €
Contrôle de conformité en cas de vente	101,47 €	55,00 €	156,47 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	40 500 €	91 000 €	52 000 €
012 Charges de Personnel	6 600 €	7 000 €	8 000 €
65 Autres charges de gestion courante	12 000 €	20 000 €	30 100 €
68 Dotations aux provisions	-	-	2 000 €
TOTAL	59 100 €	118 000 €	92 100 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
70 Prestations de services	59 100 €	118 000 €	62 000 €
75 Autres produits de gestion courante	-	-	100 €
77 Produits exceptionnels	-	-	30 000 €
TOTAL	59 100 €	118 000 €	92 100 €

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET TOURISME



Section de Fonctionnement 2024

Tourisme

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général 130 000 €

dont Achats de manifestations, visites guidées	42 000 €
dont Catalogue - Programme OT	26 000 €
dont Publicité, reportages divers	12 900 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 181 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante 4 000 €

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 50 500 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 365 500 €

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services 17 000 €

Chapitre 73 - Taxe de séjour 44 000 €

Chapitre 74 - Dotations et participations 3 300 €

Subv Dpt - Entretien sentiers randonnée	3 300 €
---	---------

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 301 200 €

Participation du Budget Principal au déficit	301 200 €
--	-----------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 365 500 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	138 500 €	136 000 €	130 000 €
012 Charges de Personnel	144 000 €	130 000 €	181 000 €
65 Contributions, participation	1 000 €	2 000 €	4 000 €
023 Virement section investissement	1 000 €	38 000 €	50 500 €
TOTAL	284 500 €	306 000 €	365 500 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
70 Ventes, prestations de services	25 500 €	22 500 €	17 000 €
73 Taxe de séjour	42 000 €	35 000 €	44 000 €
74 Dotations et participations	3 300 €	3 300 €	3 300 €
75 Participation du Budget Principal	213 700 €	245 200 €	301 200 €
TOTAL	284 500 €	306 000 €	365 500 €

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2 000 €
Concessions, droits, brevets	2 000 €

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	13 500 €
Acquisition Euros symbolique + frais – Maison	
éclésiastique de Corbie – AP/CP	4 000 €
Panneau signalétique du patrimoine à Hénencourt	4 000 €
Matériel informatique	3 000 €
Mobilier	1 000 €
Autres immobilisations corporelles	1 500 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours	40 000 €
MOE et études - Réimplantation de la maison	
Eclésiastique – AP/CP	40 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>55 500 €</u>
--	------------------------

RECETTES

Chapitre 10 – Dotations, fonds et réserves	5 000 €
FCTVA	5 000 €

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	50 500 €
--	-----------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	<u>55 500 €</u>
--	------------------------

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2022	2023	2024
20	Immobilisations incorporelles	5 000 €	42 000 €	2 000 €
21	Immobilisations corporelles	6 000 €	10 000 €	13 500 €
23	Immobilisations en cours	-	-	40 000 €
	TOTAL	11 000 €	52 000 €	55 500 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2022	2023	2024
10	Dotations, fonds et réserves	-	-	5 000 €
13	Subventions d'investissement	10 000 €	14 000 €	-
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000 €	38 000 €	50 500 €
	TOTAL	11 000 €	52 000 €	55 500 €

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET ANNEXE GEMAPI



Section de Fonctionnement 2024

GEMAPI

(Hors opérations d'ordre, restes à réaliser, reprise de l'exercice antérieur)

DEPENSES

Chapitre 011 - Charges à caractère général 19 000 €

Trvx d'entretien du cours d'eau : LUCE	2 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASCO HALLUE	3 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASA ANCRE	1 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ASA ANCRE 2	3 000 €
Trvx d'entretien du cours d'eau : ANCRE La Neuville	10 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel 7 500 €

Chapitre 014 - Atténuations de produits 3 000 €

Dégrèvement sur contributions directes	3 000 €
--	---------

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement 210 500 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 240 000 €

RECETTES

Chapitre 73 - Taxe GEMAPI 240 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 240 000 €

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	23 000 €	40 500 €	19 000 €
012 Charges de Personnel	6 300 €	6 500 €	7 500 €
014 Atténuations de produits	1 000 €	3 000 €	3 000 €
023 Virement section investissement	89 700 €	120 000 €	210 500 €
TOTAL	120 000 €	170 000 €	240 000 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
73 Taxe GEMAPI	120 000 €	120 000 €	240 000 €
74 Dotations et participations	-	50 000 €	-
TOTAL	120 000 €	170 000 €	240 000 €

DEPENSES

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles **198 000 €**

Etude marais de Pont-Noyelle	3 000 €
Etude de protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy	145 000 €
Etude pour le rétablissement écologique de l'Ancre au barrage de la Chiers	50 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours **156 000 €**

Travaux d'aménagement du Marais de Pont-Noyelle	150 000 €
Avances forfaitaires Etudes	6 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	<u>354 000 €</u>
--	-------------------------

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

98 000 €

Agence de l'Eau :

Etude pour la protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy	20 000 €
Etude pour le rétablissement écologique de l'Ancre au barrage de la Chiers	7 500 €
Travaux d'aménagement du Marais de Pont-Noyelle	31 250 €

Région HDF :

Etude pour la protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy	7 500 €
Travaux d'aménagement du Marais de Pont-Noyelle	9 000 €

Département de la Somme :

Etude pour la protection de la vieille Somme et des milieux aquatiques associés à Cerisy	7 500 €
Travaux d'aménagement du Marais de Pont-Noyelle	9 000 €

Participation de la commune de Querrieu :

Travaux d'aménagement du Marais de Pont-Noyelle	6 250 €
---	---------

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

45 500 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	45 500 €
---	----------

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

210 500 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

354 000 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2022	2023	2024
20	Immobilisations incorporelles	15 000 €	124 000 €	198 000 €
23	Immobilisations en cours	134 700 €	25 000 €	156 000 €
	TOTAL	149 700 €	149 000 €	354 000 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2022	2023	2024
13	Subventions d'investissement	60 000 €	-	98 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-	29 000 €	45 500 €
021	Virement de la section de fonctionnement	89 700 €	120 000 €	210 500 €
	TOTAL	149 700 €	149 000 €	354 000 €

2024

Le Rapport d'Orientation Budgétaire



BUDGET EAU POTABLE



DEPENSES

(Hors opérations d'ordre, reprise de l'exercice antérieur)

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 011 - Charges à caractère général **147 000 €**

dont Achat d'eau, CC du Coquelicot, Amiens Métropole 115 000 €

Chapitre 012 - Charges de personnel **115 000 €**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante **2 100 €**

Chapitre 66 - Charges financières **8 000 €**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles **2 000 €**

Chapitre 68 - Dotations aux provisions **12 000 €**

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement **371 400 €**

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION **657 500 €**

RECETTES

Chapitre 70 - Ventes, prestations de services **647 000 €**

Vente d'eau en gros CC du Coquelicot 50 000 €

Redevances versées à l'Agence de l'Eau 7 000 €

Reversement surtaxe SUEZ (DSP) 590 000 €

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante **10 500 €**

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION **657 500 €**

Orientations budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES

	2022	2023	2024
011 Charges à caractère général	350 000 €	184 000 €	147 000 €
012 Charges de Personnel	99 000 €	100 000 €	115 000 €
65 Autres charges de gestion courante	100 €	2 000 €	2 100 €
66 Charges financières	12 000 €	10 000 €	8 000 €
67 Charges exceptionnelles	5 000 €	10 000 €	2 000 €
68 Dotations aux provisions	-	1 000 €	12 000 €
023 Virement section investissement	205 400 €	264 000 €	371 400 €
TOTAL	671 500 €	571 000 €	657 500 €

FONCTIONNEMENT RECETTES

	2022	2023	2024
70 Ventes, prestations de services	667 500 €	542 000 €	647 000 €
75 Autres produits de gestion courante	3 500 €	3 500 €	10 500 €
76 Produits financiers	100 €	100 €	-
77 Produits exceptionnels	400 €	25 400 €	-
TOTAL	671 500 €	571 000 €	657 500 €

DEPENSES

Budget comptabilisé en HT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

49 500 €

Remboursement capital emprunté	45 500 €
Avances remboursables Agence de l'Eau	4 000 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

95 000 €

Etude Aire d'alimentation Captage de Corbie	95 000 €
---	----------

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

40 000 €

Réseaux d'adduction d'eau – Raccordement réseau	10 000 €
Matériel spécifique de distribution d'eau	10 000 €
Achat de compteurs d'eau	15 000 €
Signalétique Eau Potable	5 000 €

Chapitre 23 - Immobilisations en cours

945 000 €

Travaux sur ouvrages liés au PGSSE	100 000 €
Réhabilitation du réservoir d'Hénencourt	250 000 €
Travaux génie civil sur ouvrages d'eau potable	25 000 €
Renouvellement réseau Pont-Noyelle, Cerisy, Hénencourt	500 000 €
Travaux renouvellement réseau d'eau potable - MOE	20 000 €
Avances forfaitaires travaux	50 000 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 129 500 €

RECETTES

Chapitre 13 - Subventions d'investissement

504 000 €

Agence de l'Eau :

Trvx d'économie d'eau à Pont-Noyelle	183 000 €
Trvx d'économie d'eau à Cerisy	70 000 €
Trvx d'économie d'eau à Chipilly	29 000 €
Etude Aire d'alimentation Captage de Corbie	32 000 €

DETR :

Trvx d'économie d'eau à Pont-Noyelle	140 000 €
Trvx d'économie d'eau à Cerisy	50 000 €

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

254 100 €

Emprunt prévisionnel dans l'attente de la reprise des résultats	254 100 €
---	-----------

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

371 400 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 129 500 €

Orientations budgétaires

INVESTISSEMENT DEPENSES

		2022	2023	2024
16	Emprunts et dettes assimilées	374 000 €	326 000 €	49 500 €
20	Immobilisations incorporelles	55 000 €	115 000 €	95 000 €
21	Immobilisations corporelles	60 000 €	55 000 €	40 000 €
23	Immobilisations en cours	1 270 000 €	820 000 €	945 000 €
TOTAL		1 759 000 €	1 316 000 €	1 129 500 €

INVESTISSEMENT RECETTES

		2022	2023	2024
13	Subventions d'investissement	1 092 000 €	837 000 €	504 000 €
16	Emprunt prévisionnel	461 600 €	215 000 €	254 100 €
021	Virement de la section de fonctionnement	205 400 €	264 000 €	371 400 €
TOTAL		1 759 000 €	1 316 000 €	1 129 500 €

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2024

Budget BUDGET EAU POTABLE

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
COM03/CA01	Eau potable - Commune de Sully-Laurette	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73	3 722,73
SEP01/AE01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie : Avance	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25	3 506,25
SEP01/CA01	Eau potable - SAEP de la Région de Corbie	44 462,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget BUDGET EAU POTABLE		51 691,66	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98	7 228,98

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					580 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					580 000,00									
00000949091	CREDIT AGRICOLE	31/01/2019		15/01/2020	60 000,00	F		2,150	2,151		A	X Echéance constante		A-1
449987	CREDIT AGRICOLE	15/08/2016		15/08/2017	20 000,00	F		1,000	4,839		A	X Echéance constante		A-1
72168422492	CREDIT AGRICOLE	10/09/2009		05/01/2010	500 000,00	F		4,240	4,243		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					70 125,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					70 125,00									
82772	AGENCE DE L'EAU (emprunt)	20/09/2019		09/12/2021	70 125,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
Total général					650 125,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		92 604,88					46 455,27	4 702,63	0,00	2 820,63
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		92 604,88					46 455,27	4 702,63	0,00	2 820,63
00000949091		0,00	A-1	49 950,74	15,08	F		2,151	2 593,04	1 129,69	0,00	1 032,18
440987		0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,839	2 043,10	29,43	0,00	0,00
72168422492		0,00	A-1	42 654,14	0,08	F		4,243	40 919,13	3 543,51	0,00	1 788,45
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00	-	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		59 606,25					3 506,25	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		59 606,25					3 506,25	0,00	0,00	0,00
82772		0,00	A-1	59 606,25	17,00	F		0,000	3 506,25	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		152 211,13					49 961,52	4 702,63	0,00	2 820,63

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.